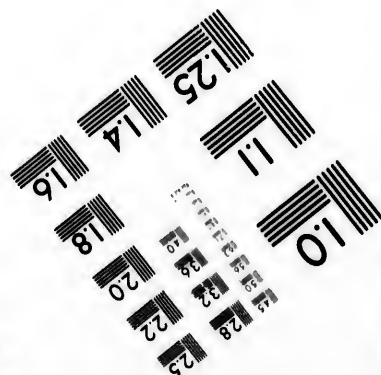
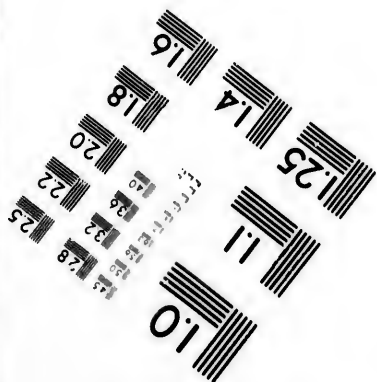
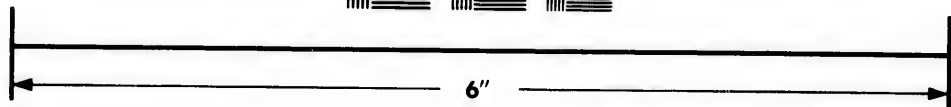
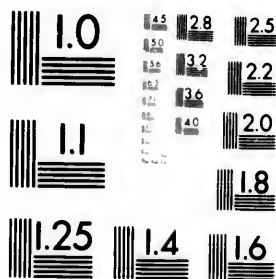


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14 16 18 20 22 25
12 15 18 20 22 25
10 12 15 18 20 22 25

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
12 15 18 20 22 25

© 1981

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

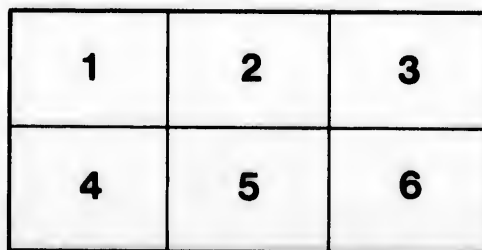
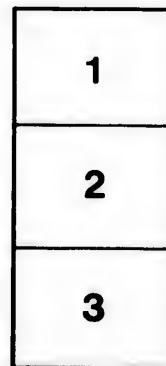
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

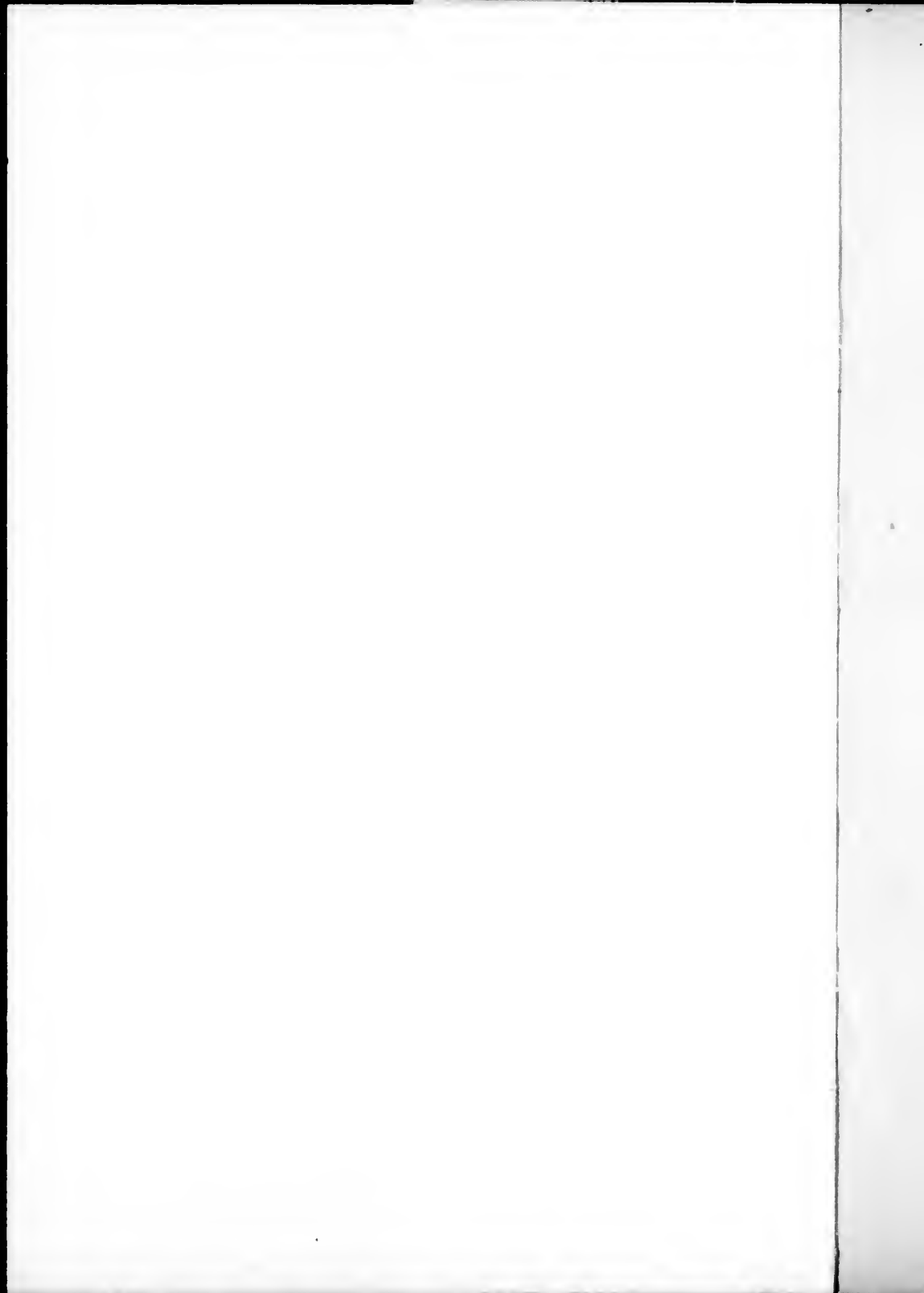
Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à



DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HON. J. G. ROBERTSON

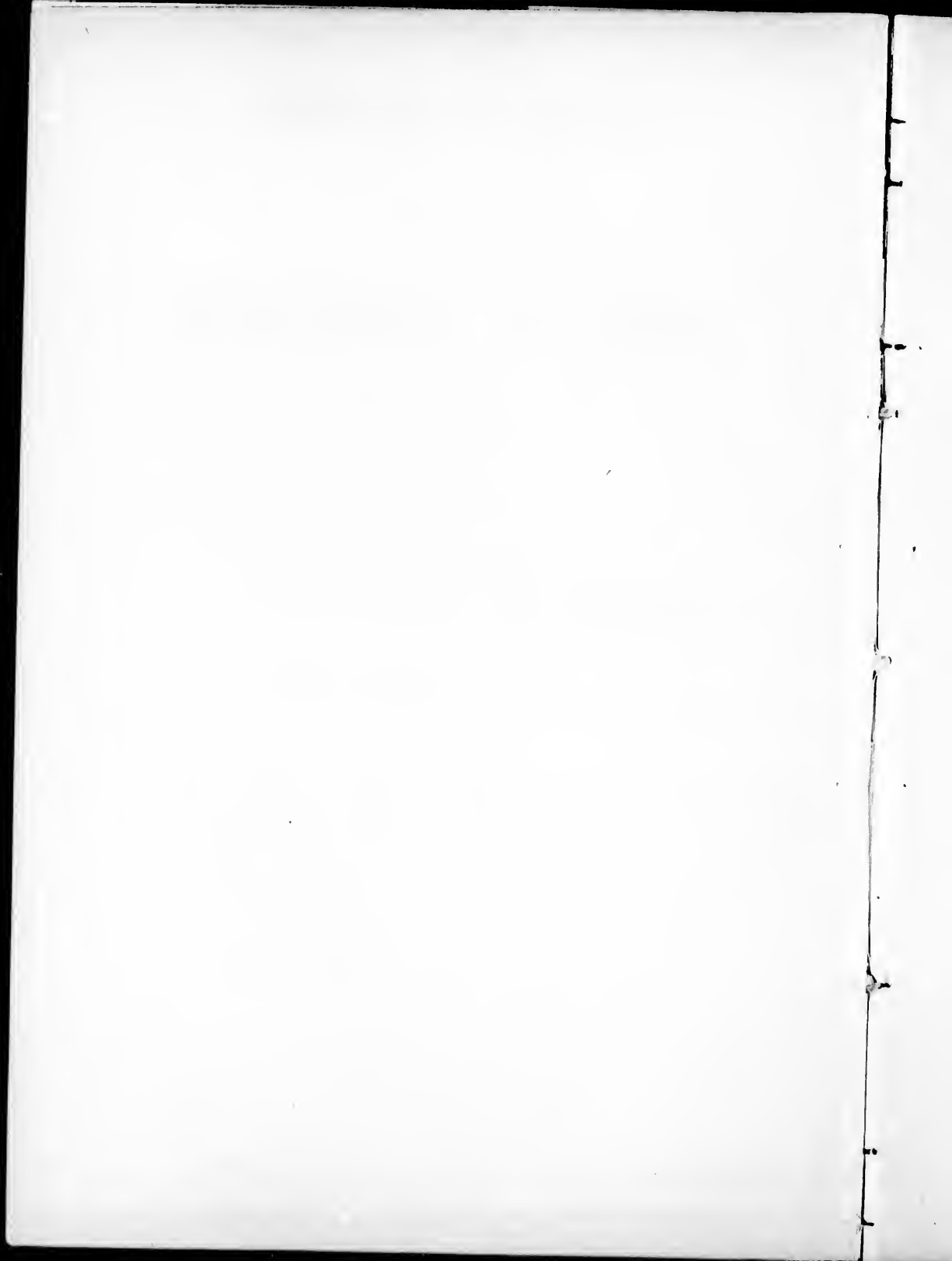
TRESORIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

QUEBEC. 24 MARS 1885.

IMPRIMÉ PAR LA "GAZETTE PRINTING COMPANY."

1885



DISCOURS SUR LE BUDGET

PRONONCÉ PAR

L'HON. J. G. ROBERTSON,

TRÉSORIER DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

ASSEMBLEE LEGISLATIVE,

QUEBEC, 24 MARS, 1885.

L'Orateur soumet à l'Assemblée Législative, un message, transmettant les prévisions budgétaires.

L'Hon. M. Robertson se lève au milieu d'applaudissements; et sur motion que la Chambre se forme en Comité des subsides, il dit :

M. L'ORATEUR—Je demande qu'il me soit permis de faire motion que vous laissiez maintenant le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des subsides.

“ Cette motion exige de ma part des explications, que la Chambre et le pays en général ont droit d'avoir, non seulement en ce qui regarde la disposition qui doit être faite des sommes d'argent que nous demandons à la Chambre de voter, mais encore, sur les sources de revenu qui les produisent; et, en même temps, on a lieu de compter sur des informations, en ce qui concerne le revenu de l'année fiscale expirée, et sur la manière dont on a pu en disposer; aussi, sur les perspectives probables du revenu pour l'année prochaine, et les dépenses économiques exigées pour des fins d'intérêt public.

Sur tous ces points, je m'efforcerai de donner les informations désirables, et j'ai lieu de croire que la Chambre voudra bien me prêter son attention, pendant que j'exposerai le plus brièvement possible, devant les Honorables membres de cette Chambre, mes vues, au point de vue financier de la Province, en ce qui regarde les années fiscales passées, présentes et futures.

M. l'Orateur, vous savez par votre propre expérience combien il est difficile de faire, sur une question de chiffres et d'états financiers, un discours attrayant pour le public, quoiqu'une longue pratique au Barreau, dont vous êtes un membre distingué vous ait donné une facilité d'expression, que je n'ai pas la prétention d'avoir ou d'acquérir jamais, mais, monsieur, je puis vous assurer comme je l'assure à cette Chambre, qu'en autant que mes capacités me le permettent, mes états de comptes seront clairs, concis et consciencieux, et présenteront sous leur vrai jour toutes les questions qui s'y rattachent, devant la Chambre et devant le pays. (Applaudissements.)

Je prétends, M. l'Orateur, que dans cette circonstance, il est de mon devoir, d'exposer les faits tels qu'ils sont, afin de faire voir les choses, du bon comme du mauvais côté. Il nous faut connaître la nature et la gravité d'une maladie, afin de pouvoir y appliquer le remède convenable, et quoiqu'il ne nous plaise pas, en toutes circonstances, de traiter de questions désagréables, encore est-il de mon devoir d'exposer devant cette Chambre l'état réel et vrai des affaires, et ce devoir, je vais essayer de le remplir.

LE PEUPLE ET LA TAXE.

Il n'y a pas à se déguiser que l'état financier de la Province n'est pas ce que nous désirions tous qu'il fût. Chacun de nous comprend que nous devons surveiller nos finances du plus près possible, si nous voulons qu'elles soient tenues comme elles doivent l'être: Notre revenu, n'augmente pas beaucoup, pour ne pas dire plus, et dans quelques branches, par la nature de circonstances et de choses indépendantes de notre contrôle, il devra diminuer d'une façon assez sérieuse avant qu'il soit longtemps. L'état de l'opinion publique dans cette Province est tel, qu'il est

presque, impossible de percevoir ce qui est légitimement dû à la Couronne, par le fait qu'une grande portion de notre population n'a pas été accoutumée à contribuer aux dépenses du gouvernement, mais qu'au contraire, elle a été accoutumée de se fier à l'aide du gouvernement pour des fins d'intérêt purement local, auquel il aurait dû être pourvu par des moyens locaux. D'un autre côté, ce n'est que par des efforts quasi surhumains qu'on peut maintenir les dépenses pour des fins dites d'intérêt public, dans des limites raisonnables, et il est évident que les charges des gouvernements augmentent de plus en plus chaque année. Je ne dirai pas que, dans tous les cas, les choses se font mal à propos ou d'une manière indue, mais les affaires de la plupart des pays prennent un accroissement rapide et requièrent plus de surveillance et font encourir plus de frais. Il est toujours plus facile de critiquer les autres que de faire mieux qu'ils ne font, et les difficultés inhérentes à la mise en opération de notre système de gouvernement ne doivent pas être oubliées, lorsqu'on passe jugement sur une administration, en ce qui concerne soit la perception soit la dépense de son revenu.

Ce n'est pas la première fois que j'insiste sur la nécessité absolue de retrancher et d'économiser sur nos dépenses, de manière à ne pas dépasser notre revenu annuel ordinaire, ou d'insister sur la nécessité d'une perception rigoureuse dans le but d'augmenter nos recettes. La difficulté, cependant, se présente dans la pratique journalière quand on veut donner suite à ces importantes obligations. Lorsque des milliers de personnes ignorent pratiquement l'obligation où elles sont d'acquitter les réclamations du gouvernement, et hésitent à les payer et demandent en plus de l'aide pécuniaire pour des milliers d'objets divers qu'elles se croient en droit d'exiger légitimement du Trésor public, il est difficile pour ne pas dire presque impossible pour le gouvernement d'agir comme il le doit et de satisfaire en même temps tous les appétits du peuple.

On peut dire que notre système de gouvernement repose sur notre condition financière avec la perspective nettement dessinée d'avoir un revenu suffisant pour répondre aux exigences du service public : pour rencontrer les frais de l'administration de la

justice, subventionner les institutions scolaires, supérieures, communes et de bienfaisance, suffisant pour rencontrer les demandes pour des fins d'agriculture et de colonisation, pour nous permettre de subventionner la construction de chemins de fer dans les diverses parties de la Province, pour défrayer les dépenses de la législation et du service civil. Avec des revenus suffisants pour pourvoir à toutes ces fins, tout marcherait à l'amiable et d'une manière satisfaisante. Cet état de choses est désirable au plus haut point et chacun de nous doit mettre tout en œuvre pour le réaliser.

Voici le point où les embarras surgissent. Il est plus facile de parler de ces faits que de réussir à les réaliser favorablement, mais il est nécessaire de les rappeler de temps à autre, afin d'ouvrir les yeux d'un chacun sur notre position et de leur faire comprendre les obligations qui leur incombent et de leur faire sentir le besoin de concourir au but désiré, savoir: à un équilibre convenable dans nos finances.

Les comptes publics de la dernière année fiscale, dans une forme quelque peu différente de la forme adoptée antérieurement ont été déposés devant cette Chambre et contiennent les recettes provenant de toutes sources et les dépenses pour le même laps de temps. J'espère que les honorables membres de cette Chambre, après les avoir examinés, seront satisfaits de l'ensemble de cet exposé, et quoique nous n'ayions pas pu faire tout ce qui eût été désirable dans la perception et les dépenses, notre revenu a été néanmoins maintenu sur le pied ordinaire, et nos dépenses, dans les limites des appropriations, ont été appliquées dans la mesure du possible pour le plus grand bénéfice du service public.

RECETTES ET DÉPENSES, 1883-84.

Je vais maintenant vous présenter un court sommaire des recettes et dépenses, groupés ensemble, qui pourra faciliter pour plusieurs l'intelligence des comptes, et qui dans tous les cas fournira une information au public en général qu'il ne peut se procurer autrement que par les rapports des journaux.

RECETTES.

Puissance du Canada.....	\$1,014,712 12
Ontario—en compte sur les intérêts du fonds des écoles communes.....	25,000 00
Terres de la Couronne.....	753,378 28
Licences.....	268,840 48
Justice.....	242,910 91
Officiers publics—pourcentage.....	6,180 90
Législation.....	395 67
Assurance sur la bibliothèque incendiée.....	39,200 00
Gazette officielle.....	16,733 15
Asiles—Contributions par les municipalités et les patients.....	2,598 88
Edifices publics.....	1,388 60
Revenu casuel.....	1,119 99
Fonds de pension—Contributions.....	5,470 13
Intérêt.....	97,979 13
Prêt aux incendiés de Québec.....	506 66
Fonds d'emprunt municipal.....	5,788 58
Taxes directes.....	5,757 40
Fonds de pension des instituteurs—Contributions..	16,021 37
Perceptions du trafic—Chemin de fer Q. M. O. & O.	1,248 98
Intérêt sur le prix du “ “ “	374,532 82
Remboursements.....	5,317 54
	<hr/>
	\$2,885,081 59
Argent en dépôt, licences de mariage, etc.....	8,064 81
Remboursement d'avances.....	2,250 00
Paiement de la ville de Québec, au sujet du Chemin de fer du Nord.....	220,000 00
Loyer perçu sur une propriété de Chemin de fer....	163 34
Compagnie du Chemin de fer du Nord—Remboursement du montant payé à la cité de Québec, en vertu de l'arrangement du 21 août 1882.....	15,000 00
Produit des débentures émises en vertu de la 45e Vict., ch. 18.....	2,363,033 34
Emprunts temporaires.....	400,000 00
	<hr/>
	\$5,893,593 08

DÉPENSES.

Dette publique.....	\$964,192 56
Législation.....	216,864 78

Gouvernement civil.....	202,820 80
Administration de la justice, y compris la Police, les prisons de Réformeinspection.....	464,548 51
Instruction Publique, y compris les pensions des instituteurs.....	351,315 00
Institutions littéraires et scientifiques.....	18,399 30
Arts et manufactures.....	3,000 00
Agriculture	85,941 75
Immigration et repatriement.....	17,000 00
Colonisation.....	82,246 35
Travaux et édifices publics.....	\$254,075 13
A être payé en moins à même l'emprunt sur le produit de débetures.....	\$137,854 33
	<hr/>
	116,220 80
Asiles des aliénés.....	227,500 00
Subventions aux institutions de charité.....	47,412 00
Écoles de Réforme et d'industrie.....	20,500 00
Divers.....	26,000 00
Agent en France.....	2,500 00
Club de protection du gibier et du poisson.....	250 00
Salle d'exercice militaire, Québec.....	15,000 00
Commission Royale, <i>re</i> Construction des édifices du Parlement.....	300 00
Commission Royale, <i>re</i> Election de Jacques-Cartier.....	300 00
Fonds d'emprunt municipal. Salaire et dépenses du Commissaire.....	1,459 37
Ingénieurs, pour des fins minières.....	2,646 20
Dépenses des terres de la Couronne.....	176,499 49
Gazette Officielle.....	11,328 68
Pensions.....	17,041 25
Fonds des municipalités.....	792 00
Timbres, licences, etc.....	14,803 84
Police du Revenu.....	2,164 82
Licences, paiement par les percepteurs du Revenu sur leurs perceptions.....	18,715 79
Fonds des bâtisses et des jurés: paiement par les shérifs sur leurs perceptions.....	10,662 99
Dépenses de trafic: Réclamation contre le chemin de fer de Q. M. O. & Occ.....	6,700 00
	<hr/>
	\$3,125,126 28
Fiducie (distribution du fonds des licences de ma-	

riage et paiement d'un dépôt du fonds d'Education Supérieure C. R.	7,495 00
Edifices du Parlement : paiement sur le produit de l'emprunt de 1882	83,835 95
Palais de Justice, Québec—à être remboursé sur des débetures.....	54,018 38
Prêt pour grains de semence—Intérêt garanti, devant être payé par les municipalités.....	5,616 00
Remboursements sur le dépôt de garantie du Québec Central	118,121 31
Subventions aux chemins de fer.....	137,465 80
Chemin de fer de Q. M. O. & O.—Comptes ouverts pour construction et terrains ..\$219,428 59	
Cité de Québec, en vertu de l'arrangement du 21 août 1882, (remboursé par la Compagnie du chemin de fer du Nord 15,000 00	
	<hr/> 234,428 59
Chemin de fer Q. M. O. & O.—pour changement de ligne sur la rue du Prince Edouard.....	203,125 00
Emprunts temporaires remboursés.....	700,000 00
	<hr/> 4,669,232 31
Balance	1,224,360 77
	<hr/>
Memo :	\$5,893,593 08
	<hr/>
Argent en caisse, 1er juillet 1883	\$1,125,335 24
Moins les mandats non acquittés, au 30 juin 1883, (payés depuis).....	93,050 64
	<hr/> \$1,032,284 60
Balance des recettes et des paiements pour l'année 1883-84	1,224,360 77
	<hr/> \$2,256,645 37
Argent en caisse, 30 juin 1884.....	\$2,328,713 78
Moins les mandats non payés.....	72,068 41
	<hr/> \$2,256,645 37

D'après l'état ci-dessus, on pourra constater, que ce qu'on est convenu d'appeler "les recettes ordinaires," s'élevaient durant l'année fiscale expirée, à \$2,885,081.59, et avec les recettes prove-

nant de toutes sources, de dépôt, recettes de chemin de fer, produits d'emprunts etc., ont élevé le montant reçu à la somme de \$5,893,593.08.

Les dépenses des services publics ordinaires se sont élevées à \$3,125,126.28, et pour toutes fins quelconques, y compris les édifices du Parlement, le palais de justice de Québec, les subventions et garantie aux chemins de fer et en ce qui regarde la construction du chemin de fer du Nord, le remboursement d'emprunts temporaires, etc., les dépenses ont été de \$4,669,232.31, laissant une différence en plus de \$1,224,360.67 des recettes brutes sur les dépenses.

La différence contre les recettes usuelles ordinaires et les dépenses usuelles ordinaires paraît être de \$240,000, réduction considérable sur les années précédentes et marquant un pas dans la bonne direction. Il est bien entendu que le coût de la construction des édifices du Parlement est compris dans les emprunts, et le coût de la construction du palais de justice est compris dans les débentures dont l'émission a été autorisée par un statut, pour rembourser les avances faites sur cette bâtisse.

On voudra bien observer que nos principales recettes proviennent du gouvernement de la Puissance, des terres de la Couronne, des licences, de l'administration de la justice et de l'intérêt, qui restent à peu près les mêmes d'année en année. L'année dernière il y a eu sur le revenu des licences une diminution d'environ \$30,000, causée par le changement de loi par la Puissance, et je crains que cette diminution soit encore plus considérable cette année. Les terres de la Couronne se sont trouvées à court de \$54,000 cette année, mais les prévisions de recettes pour ce département se sont réalisées. Les autres items des recettes ont été en moyenne à peu près les mêmes que les années précédentes.

L'intérêt sur notre dette publique s'est élevé à près d'un million de piastres, et le gouvernement civil, la législation, l'administration de la justice, l'éducation, l'agriculture et la colonisation ont absorbé la plus grande partie des dépenses en dehors de celles qui ont été faites pour les édifices publics.

COMPARAISON ENTRE QUÉBEC ET ONTARIO.

Pour démontrer comment les dépenses augmentent naturellement chez les autres comme chez nous, jetons un coup d'œil sur la province d'Ontario et voyons si ses dépenses ont augmenté ou non.

	1871.	1873.	1884.
Législation.....	\$ 94,177	133,366	141,440
Gouvernement Civil	114,613	202,898	179,825
Justice.....	182,621	275,244	331,026
Education.....	351,306	513,347	531,551
Institutions Publiques....	213,039	648,995	600,216
Immigration.....	29,712	47,764	43,369
Agriculture.....	74,927	139,725	195,362
Divers.....	34,559	103,717	84,754
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$1,094,954	\$2,065,056	\$2,107,643

Je n'ai pas relevé tous les items de l'état financier d'Ontario, mais les dépenses encourues pour d'autres objets sont même plus élevées, en proportion, que celles que je viens de mentionner, et démontrent que dans cette province d'Ontario que quelques personnes considèrent comme la province modèle de la confédération, on est obligé d'augmenter les dépenses quand même, sans égard à l'augmentation ou à la diminution du revenu.

D'après son état financier de l'année dernière, la province d'Ontario a eu un déficit, c'est-à-dire un excédant de dépenses sur ses revenus de \$380,000. Si je parle ainsi, ce n'est pas pour blâmer le peuple d'Ontario, non plus que pour me réjouir de ce déficit, loin de là. Je considère qu'ils connaissent leurs propres affaires mieux que je ne puis les connaître et qu'ils sont parfaitement compétents pour les administrer sans l'assistance et les conseils de personnes du dehors.

Toutefois, ces faits nous fournissent la preuve de l'obligation et certaines personnes diront, de la nécessité d'augmenter les dépenses dans la gestion des affaires publiques, au fur à mesure que le pays se développe et que sa population augmente.

Le tableau suivant vous fera voir l'augmentation de nos dépenses :

	1871.	1882.	1884.
Législation.....	128,921	197,134	216,864
Gouvernement Civil	128,673	179,234	202,820
Justice.....	271,212	380,093	385,985
Education — Institutions littéraires et scientifiq. }	284,013	356,387	372,714
Agriculture.....	59,748	97,767	85,941
Immigration.....	19,581	14,600	17,000
Colonisation	221,652	82,240	82,246
Travaux Publics	134,008	121,263	116,220
Institutions de Charité. } —Asiles des aliénés... }	172,193	298,299	295,412
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	\$1,420,001	1,727,087	1,775,202

Ces états font voir qu'Ontario a augmenté ses dépenses depuis 1871, sur certains services, dans la proportion suivante :

1871	\$1,094,954
1883	2,065,056
1884.	2,107,643

pendant que la province de Québec augmentait les siennes comme suit :

1871	\$1,420,000
1883	1,727,017
1884	1,776,202

ce qui donne une augmentation de dépenses pour Ontario pour 1884 sur l'année 1871 de \$1,012,689, presque le double des dépenses de 1871, tandis qu'à Québec, la différence entre les dépenses de 1871 et de 1884 n'est que de \$335,201. Pendant qu'Ontario, de 1871 à 1884 augmentait ses dépenses de \$1,012,689, Québec ne les augmentait durant la même période que de \$355,201.

Ces chiffres nous font voir une augmentation considérable des dépenses, tant dans Ontario que dans Québec, et il n'y a pas de doute que la plus grande portion de ces dépenses était nécessaire pour la bonne administration des affaires publiques. Je ne voudrais pas qu'on crut que je tente de justifier d'aucune manière des dépenses inutiles que le gouvernement pourrait faire, même dans le cas où notre revenu augmenterait annuellement ;

mais lorsque le revenu ne promet pas d'augmenter beaucoup, il est de rigueur que l'on surveille et contrôle avec un soin tout particulier chacun des items des dépenses. La première préoccupation doit être de s'assurer que l'argent est employé dans l'intérêt public, pour des fins entièrement publiques, de manière à ne pas permettre que le bien-être public en puisse être affecté, ensuite, de retrancher soigneusement toutes les dépenses inutiles, pour des fins non rigoureusement exigées au point de vue de l'intérêt public. Quant à la nécessité de faire la perception, j'y ferai allusion tout à l'heure.

ACTIF ET PASSIF.

Je vous soumetts maintenant un état approximatif de l'actif et du passif de la province, préparé à l'expiration de la dernière année fiscale, qui vous fera voir que nous avons considérablement amélioré notre situation financière durant la dernière année.

PASSIF.

Dettes fondées non payées	\$18,283,980 00
Emprunts temporaires et dépôts	611,595 43
Subventions aux chemins de fer autorisées, mais non encore gagnées	1,528,195 75
Balance du coût évalué des édifices du Parlement	206,835 77
Balance du coût évalué du palais de justice, Québec	95,266 44
Balance pour terrains et d'autres dettes du chemin de fer Q. M. O. et O.	269,475 50
	<hr/>
	\$20,995,348 89

ACTIF.

Partie du prix du chemin de fer Q. M. O. et O. payée et placée . . . \$ 600,000 00	
Balance du prix du Q. M. O. et O. non payée	7,000,000 00
	<hr/>
	\$7,600,000 00
Subventions capitalisées aux chemins de fer en vertu de l'acte 47 Vict., ch. 8	2,394,000 00
Dépôts spéciaux	1,600,000 00
Argent en banque	128,713 78

Coût de l'école Jacques-Cartier, Montréal, à être remboursé sur la vente d'une propriété à Montréal,	138,348 02
Débitures du palais de justice de Québec à être émises	150,000 00
Emprunts et montant dû par la province d'Ontario..	154,951 20
Cité de Montréal, souscription pour le pont de Hull.	50,000 00
Cité de Montréal, différence entre \$132,000.00 et le coût des terrains expropriés entre le Square Dalhousie et Hochelaga	74,567 58
	<hr/>
	\$12,290,580 58

Laisant une balance du passif sur l'actif, au 30 juin 1884, de..... \$8,704,768.31

D'après l'état que je viens de présenter de l'actif et du passif il vous paraîtra qu'il diffère considérablement de celui de l'année dernière. Il a été préparé pour jusqu'à la fin de l'année fiscale, parce que j'ai cru qu'il était préférable de faire correspondre nos états et nos comptes avec les comptes publics, quant aux dates où ils sont faits, plutôt que d'en avoir quelques-uns finissant au 30 juin et d'autres au 30 décembre, chaque année.

AMÉLIORATION DE LA POSITION FINANCIÈRE.

Je n'ai pas fait figurer à l'actif les \$2,549,213.61, étant l'intérêt retenu par le gouvernement de la Puissance, de 1867 à 1873, lorsque ce gouvernement se chargea du surplus de la dette de l'ex-province du Canada que l'Acte de la Confédération avait mise à la charge des provinces d'Ontario, et de Québec. Pendant des années, le gouvernement de Québec avait prétendu, qu'aux termes de l'Acte du Dominion de 1873 qui débarrassa les provinces d'Ontario et de Québec du surplus de la dette du Canada, ces provinces avaient droit à l'intérêt sur le surplus de la dette, depuis la Confédération jusqu'à la date à laquelle le gouvernement fédéral la prit à sa charge. Pendant des années, nos prétentions furent uniformément combattues par le gouvernement du Dominion, lorsqu'il y a environ un an, il fut proposé de soumettre la question à la décision du conseil privé, en Angleterre. Nous consentîmes à cette proposition, mais le gouvernement du Dominion, après un examen

plus attentif, reconnut nos droits, et en conséquence nous accorda l'intérêt sur le montant qui nous avait été retenu, d'année en année, avec un intérêt à cinq pour cent sur les diverses sommes formant en tout \$2,549,213.61. Nous ne recevons aucune portion du capital, mais seulement l'intérêt à cinq pour cent, annuellement, lequel intérêt est employé à l'entretien de nos institutions provinciales, vû l'impossibilité où nous sommes de toucher le capital pour amortir notre dette fondée. Je l'ai considéré comme un subside additionnel et non comme faisant partie de notre actif.

Il est assez curieux, M. l'Orateur, de constater que si le gouvernement d'Ottawa a pris à sa charge le surplus de la dette de l'ex-Province du Canada et les intérêts accrus sur icelle, de 1867 à 1873, c'est grâce aux efforts du gouvernement de Québec, quoiqu'Ontario ait bénéficié de la mesure, dans une plus grande proportion que Québec. En même temps, cette province ne nous a nullement aidés pour obtenir la reconnaissance de nos droits de la part du gouvernement du Dominion. De fait, une majorité des membres d'Ontario votèrent contre leur libération du surplus de la dette et ne nous ont prêté aucun aide pour l'obtention des intérêts sur icelle, quoique la mesure leur fût grandement profitable.

J'ai quelque peu hésité à faire figurer le montant mentionné, à l'actif, vû qu'il est destiné au paiement des dépenses courantes, et j'ai mentionné seulement comme une source additionnelle de revenu—l'intérêt sur cette somme qui nous est versé annuellement—et que nous ne touchions pas antérieurement.

Un autre item qui figure à notre actif pour la première fois, ce sont les \$2,394,000 originant de la subvention accordée, lors de la dernière session du Parlement du Dominion, pour la construction du chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa & Occidental, de Québec à Ottawa, dans une proportion de \$12,000 par mille, d'Ottawa à Montréal, et de \$6,000 par mille, de Montréal à Québec. Il y a quelques mois, j'ai fait passer un ordre en conseil appropriant ce montant comme fonds d'amortissement sur notre emprunt de 1874, et priant le gouvernement du Dominion de vouloir bien consentir à nous payer 5 pour cent d'intérêt, semi-annuellement, jusqu'en 1904, époque fixée pour la maturité de notre

emprunt, et de nous payer alors le principal pour être appliqué au rachat de nos débetures.

Pendant que le Dominion avait pourvu au paiement de l'intérêt à Québec, suivant la convention qui devait être arrêtée entre les deux gouvernements du Dominion et de Québec, le Ministre de la Justice était d'opinion qu'il serait nécessaire de passer une loi dans le but d'autoriser le paiement de la somme principale à n'importe quelle date; et en conséquence, j'ai fait passer un autre ordre en conseil révoquant le premier, et pourvoyant au paiement de l'intérêt à cinq pour cent, par année, semi-annuellement, le premier du mois d'avril et du mois d'octobre, chaque année, jusqu'en 1904 sur \$2,394,000, le subsidé du chemin de fer, pour être employé à payer l'intérêt de notre dette fondée.

On remarquera qu'il n'est pas fait mention dans le passif et l'actif, des appropriations législatives d'un côté ou du revenu prévu de l'autre, pour l'année courante. Ceci simplifie l'exposé et laisse la question de surplus de dépenses ou de recettes en moins, d'un seul côté; et comme je l'ai dit précédemment, il vaut mieux, autant qu'il est possible que nos états concordent avec les comptes de l'année fiscale.

Je n'ai pas tenu compte de la prétendue balance de comptes contre nous, de la part du Dominion ou du fonds des écoles communes ou du fonds d'emprunt municipal. Vû que ces comptes ne sont pas encore réglés, il valait mieux ne pas tenter de fixer les montants de l'un ou de l'autre côté et les mettre entièrement de côté; mais lorsque tous ces comptes seront fermés je ne doute pas que la balance de notre passif sera diminuée.

Je ne saurais omettre de parler dans cet exposé de l'amélioration de notre position financière—produite par des montants reçus de la législation du Dominion—cette année, en plus que l'année dernière, et je suis personnellement heureux de savoir qu'en ma position de membre des différents gouvernements de Québec, j'ai travaillé, la main dans la main, avec mes collègues dans l'intérêt de la Province et que nous avons réussi jusqu'ici dans nos efforts pour améliorer les finances de la Province.

Il y a quelques années, en parlant de nos réclamations contre

le gouvernement du Dominion, j'exprimais ma confiance que nous obtiendrions la justice à laquelle nous avons droit de sa part. Nous avons réussi jusqu'ici, et j'ai encore confiance que nos réclamations actuellement soumises au gouvernement seront bientôt réglées à notre satisfaction. Nous ne demandons qu'une reconnaissance convenable de nos justes droits. Nous continuerons de presser le règlement de ces réclamations, et jugeant de l'avenir par le passé, nous avons toute raison d'espérer que les autorités du Dominion accèderont à nos demandes.

Quant aux recettes et aux dépenses pour l'année courante, les honorables membres de cette Chambre voudront bien se rappeler que ces états partiels pour une partie d'une année ne doivent pas être pris comme un criterium de toutes les affaires de l'année fiscale. A certaines périodes de l'année les dépenses sont plus considérables qu'à certaines autres, et à certaines autres périodes les recettes sont plus abondantes qu'en d'autres. Par exemple, durant la première partie de l'année, nos dépenses sont considérables, lorsqu'il faut payer les allocations de la colonisation, de l'éducation et de l'agriculture, et aussi, nos recettes des terres de la Couronne et des licences rentrent à d'autres périodes, de sorte que ce n'est qu'à la fin de l'année qu'on peut juger des affaires de toute l'année et s'en rendre un compte exact. Cependant, il est fort raisonnable que ces états soient soumis à l'examen de la Chambre, de manière qu'elle voie comment les revenus sont touchés et comment les dépenses sont faites pour une certaine partie de l'année. Je n'insisterai pas davantage pour le moment sur cet exposé que je soumetts à la Chambre.

PRÉVISIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR L'ANNÉE COURANTE.

J'en arrive maintenant à certaines dépenses pour l'année courante pour lesquelles les appropriations faites à la dernière session ont été insuffisantes. Ces dépenses sont plus considérables que je ne l'avais prévu, mais j'ai cru qu'il valait mieux attendre que la Chambre se prononçât sur ces dépenses, que d'émettre des mandats spéciaux durant les vacances.

Nous avons pour le Conseil Législatif.....	\$ 3,670 27
" " l'Assemblée Législative	14,600 00
Bibliothèque du Parlement.....	900 00
Indemnité aux officiers du Parlement pour pertes subies par eux dans l'incendie des anciens édi- fices parlementaires.....	1,198 40
	<hr/>
	\$20,328 67

Le montant du Conseil législatif comprend une balance d'impressions sessionnelles, le salaire de commis surnuméraires, le coût de la copie de journaux incendiés, etc., suivant l'évaluation faite par les officiers de cette Chambre.

Le montant demandé pour l'Assemblée législative est, pour des commis surnuméraires, \$4,000 ; des messagers, 1,050 ; de la papeterie, \$2,000 ; impressions et reliure, \$6,000 ; et divers, \$1,510.

Pour la bibliothèque, trois commis et messagers, \$825 ; et papeterie, etc., \$75. L'autre item représente l'indemnité accordée aux officiers de la Chambre pour les pertes qu'ils ont subies par l'incendie des édifices de l'ancien Parlement, il y a deux ans. Ce montant, quoiqu'il doive être voté et payé, ne doit pas être chargé contre le revenu de cette année.

Ensuite, nous avons le gouvernement civil.....\$6,000

Cet item se compose de dépenses contingentes pour le lieutenant-gouverneur \$1,500, vû que l'appropriation faite était toute dépensée avant l'entrée en office du lieutenant-gouverneur actuel. Département des chemins de fer, \$2,000. D'une façon ou d'une autre, une erreur a été commise et je crois que c'est moi qui l'ai commise, en ne demandant pas une somme suffisante pour ce département, l'année dernière. Le département des terres de la Couronne, \$2,000 ; Instruction Publique, \$500.

Administration de la justice.....	\$9,279
Police.....	290

Dans l'état publié contenant les détails de certains services pour l'année, prochaine j'ai donné en détail les salaires de tous les officiers en rapport avec l'administration de la justice, relevés d'après les bordereaux de paie, faisant voir que le montant requis pour

l'année prochaine est de \$356,646.48, et le vote de la dernière session pour l'année courante a été de \$347,367, laissant la balance de \$9,279.48, que je demande aujourd'hui, pour compléter l'année courante. Il en est de même pour la police, l'année dernière, le vote ayant été de \$13,800, tandis qu'il faut pour l'année prochaine \$14,090, laissant une somme de \$290.00 requise pour l'année.

Prisons de Réforme \$10,000

A raison de l'augmentation du nombre des internés dans la prison des garçons, il va falloir \$10,000 pour compléter les paiements de l'année. J'ai des doutes sérieux que ces institutions produisent tout le bien qu'on en attendait, lors de leur établissement, et il me semble qu'on devrait être plus particulier dans les condamnations de jeunes garçons à la réclusion dans ces maisons dites de réformes. J'ai lieu de craindre, que nombre de parents, dans le but de se libérer du soin de leurs enfants, portent contre eux des accusations pour des offenses légères, de manière à les mettre à la charge de l'Etat, en se débarrassant eux-mêmes de devoirs qu'ils considèrent comme un fardeau.

Loyers, assurances et réparations des édifices publics \$4,876

Ce montant est exigé pour l'Ecole Normale Laval, \$600, garde spéciale additionnelle 1,400, changements dans la distribution des pièces à Spencer Wood \$1,376, et lumière électrique \$1,500.

Nouveaux édifices du Parlement..... \$30,000
Palais de justice de Québec..... 10,000

Ces sommes d'argent seront exigées avant le 30 juin, et leur application ne requiert aucune explication.

Spencer Wood—balance due sur la reconstruction des écuries \$450 53

Cet item s'explique de lui-même.

Ecoles de Réforme pour les filles.....\$2,740.
Ecoles d'industrie 1,208

Il n'y a pas de doute qu'il existe de grands abus, en rapport avec l'admission et la détention des sujets dans ces institutions, et je regrette de le dire, le gouvernement, nonobstant ses efforts n'a réussi que partiellement à remédier au mal existant. Je suis convaincu qu'un bien trop grand nombre sont envoyés dans ces institutions et que les parents sont à blâmer de ce qu'un si grand nombre sont internés, et à moins que de promptes mesures ne soient prises, les frais d'entretien de ces institutions et des maisons de réforme pour les garçons, feront peser sur la province un lourd fardeau, pour lequel elle n'aura pas une juste compensation dans les résultats obtenus.

Dans l'école de Réforme des filles du Bon Pasteur, à Québec et à Montréal, 140 détenues, à \$66 par année coûtent en somme \$9,240, et l'appropriation n'a été que de \$6,500, laissant une balance de \$2,740 à solder.

Dans les écoles d'industrie des Sœurs, à Québec et à Montréal et à la Société des Dames bienfaitrices protestantes de Montréal, il y a (dans les premières), 312 détenues à \$60, formant \$18,720.00. Le coût de l'institution protestante est de \$588.00, formant ensemble la somme de \$19,308.00. L'appropriation de la dernière session étant de \$18,100.00, il reste \$1,208.00 à solder.

Les deux derniers items se rapportant aux Terres de la Couronne.

Cadastrage.....	\$5,000 00
Et comptes ouverts	2,000 00
	<hr/>
	\$7,000 00

Le premier item a rapport aux frais de services rendus dans la branche du Cadastre du Département des Terres de la Couronne, et le second se rapporte au paiement de sommes d'argent déposées pour à compte d'achat de terres, qui doivent être remboursées comme de droit, si pour une raison quelconque les patentes des terres achetées ne peuvent être livrées aux parties qui désirent les avoir. Evidemment, il est impossible de préciser à l'avance, la somme requise pour ce service, mais j'ai préféré ouvrir un compte spécial pour rencontrer ces demandes, plutôt que d'avoir

des montants remboursés, d'année en année, fondus dans le montant des dépenses générales. Les sommes d'argent que reçoit le Département des Terres de la Couronne sont de fait des fiduciaires détenues jusqu'à ce qu'on soit sûr que les terres demandées peuvent être vendues ou ne l'être pas. Sont-elles vendues, le prix d'achat va au compte du revenu consolidé, ne le sont-elles pas, l'argent déposé est remboursé.

Toutes les prévisions supplémentaires de l'année courante forment un montant de \$102,152.682 dont \$30,000 pour les édifices publics, provenant d'emprunts et non du revenu annuel.

Les dépenses pour l'année courante devront dépasser considérablement mes prévisions budgétaires de la dernière session, parce qu'il y a de fortes dépenses que je ne pouvais prévoir et auxquelles je n'ai pas pourvu. Par exemple, aide à la population du Labrador réduite au dénuement; les dépenses pour les gardes extra et la lumière électrique aux édifices du Parlement, ayant pour cause les explosions de dynamite; les dépenses en rapport avec les deux commissions parlementaires et d'autres dépenses imprévues et auxquelles on ne pouvait s'attendre.

RECETTES PRÉVUES POUR L'ANNÉE PROCHAINE.

Je passe maintenant aux recettes prévues pour l'année fiscale commençant le 1er juin prochain et devant expirer le 30 juin 1886. Elles ont été préparées d'après les recettes établies par les divers départements, et elles sont basées sur les recettes des années antérieures, et d'après l'aspect des affaires que nous espérons faire, les perceptions faites, etc., etc., et sont plus ou moins exposées aux fluctuations, d'une année à l'autre. Du moment que les prévisions des recettes ne peuvent être faites que conformément au meilleur du jugement de chacun et suivant des circonstances, changeant continuellement, il est absolument impossible de compter d'une manière positive sur le montant qui sera réellement perçu. Je crains que quelques-unes de mes prévisions de l'année dernière soient en défaut, d'autres, je l'espère, seront en excédant; et sur l'ensemble, j'ai lieu de croire qu'il n'y aura pas une grande réduction sur ce que j'avais prévu.

Je vous présente maintenant les détails des recettes probables pour l'année prochaine, préparées au meilleur de ma connaissance, en y ajoutant les observations explicatives que je croirai nécessaires. Le premier et principal item est :

Le subside du gouvernement du Dominion	\$889,252 80
Allocation pour le Gouvernement.....	70,000 00
Intérêt sur les fonds en fidé-commis.....	56,459 32
	<hr/>
Formant.....	\$1,014,712 12
En sus, subside additionnel, en vertu de l'Acte de 1844	127,460 68
Intérêt sur l'octroi pour le Q. M. O. et O.....	119,700 00
	<hr/>
Formant en tout, de la part du Dominion..	\$1,261,872 80

Ces deux derniers articles sont le résultat des lois passées l'année dernière par le parlement fédéral et sont en sus de ce qu'auparavant nous recevions du Gouvernement du Canada.

Le premier de ces articles est l'intérêt à cinq par cent sur le montant capitalisé qui nous a été retenu de 1867 à 1873, alors que le Canada prit à sa charge le surplus de dette de la ci-devant province du Canada, assigné par l'Acte de Confédération aux provinces d'Ontario et de Québec. Le second article est l'intérêt sur l'allocation pour une partie du chemin de fer de Q. M. O. & O., et je regrette que nous n'ayions pas reçu, comme nous aurions dû recevoir, ce qui nous a été retenu à tort sur la partie de ce chemin de fer comprise entre la jonction de Saint-Martin et Québec.

L'autre article est celui du fonds des écoles communes.

Intérêt payable par Ontario.\$40,000 00

Il sera dû au moins cette somme-là, même si nous recevons ce qui devrait être payé cette année. Nous n'avons reçu, cette année, que \$25,000 ; mais j'espère, qu'avant la fin de l'exercice en cours, nous recevrons d'Ontario, une autre somme de \$25,000.

Taxes sur les licences.....\$255,000 00

La question des licences en est une qui m'a donné beaucoup

d'ennui, l'année dernière à raison de la passation de la loi des licences du Canada de 1883. Cette loi a considérablement affecté notre revenu et l'affectera encore davantage durant l'exercice en cours. Il est difficile de dire la somme que nous retirerons de cette source, mais je l'ai estimée au montant donné plus haut.

On supposait que quand la constitutionnalité de la loi des licences de Québec serait soumise à la Cour Suprême du Canada, si la décision était en faveur des provinces, le gouvernement du Canada se soumettrait à ce jugement et considérerait la question réglée, et comprenant l'importance qu'il y avait de faire exposer clairement la question devant la Cour et de la faire arguer au point de vue des provinces, le gouvernement chargea un avocat de représenter cette province devant la Cour Suprême, de concert avec d'autres avocats des autres provinces. La cause fut arguée avec habileté, de part et d'autre, et finalement, la Cour Suprême décida à l'unanimité que les autorités provinciales seules ont le droit de réglementer et d'émettre les licences pour la vente en *détail* des liqueurs enivrantes, mais que le gouvernement fédéral a le droit d'émettre des licences pour la vente au gros, ainsi que les licences pour la vente des liqueurs à bord des bateaux à vapeur. Cette question fut discutée à Ottawa dans le cours du mois de janvier dernier, et quoiqu'il ne fût pas déclaré d'une manière positive, que la cause serait soumise au conseil privé, en Angleterre, il n'en fut pas moins intimé d'une manière assez claire que cela serait probablement fait. Une difficulté qui se présenta au gouvernement d'Ottawa, c'est le fait que les diverses provinces ont des législations différentes sur ce qui constitue une vente au gros. Dans quelques-unes des provinces, c'est cinq gallons et plus, dans d'autres c'est trois gallons, et ailleurs c'est une pinte et plus, de sorte que si les provinces ont le droit d'émettre des licences pour la vente en détail, il semblerait ne pas y avoir de raison pour les empêcher d'émettre des licences pour la vente à bord des bateaux à vapeur fréquentant des ports situés exclusivement dans une province et ne pas donner ce pouvoir aux autorités fédérales.

En vue de l'appel au conseil privé, je pensai que comme toute

la difficulté au sujet de la question des licences provenait de l'empêchement du parlement fédéral sur les droits des provinces, et que, jusque là, les jugements des cours provinciales, presque sans exception, et la Cour Suprême ayant été en notre faveur, nous ne devons pas être obligés de dépenser de l'argent pour défendre nos droits, en Angleterre. Je représentai cette manière d'envisager la question à Sir John A. MacDonald, et il convint que le gouvernement fédéral paierait tous les frais encourus pour porter la cause des licences en Angleterre, où nous prendrons bien soin de nous faire bien représenter. (Applaudissements.) Je dois dire que je suis désappointé par le refus du gouvernement fédéral de se soumettre à la décision de la Cour Suprême; tout de même une décision du conseil privé, qui, je n'en ai pas de doute, sera favorable aux provinces, enlèvera définitivement tous les doutes sur cette question, et maintiendra les autorités provinciales dans leur détermination de conserver intacts les droits conférés par l'Acte de Confédération.

Dans quelques cas, les commissaires du gouvernement fédéral ont émis des licences sans voir à ce que les taxes provinciales fussent payées; dans d'autres cas, des personnes ont vendu de la boisson, en se prévalant des certificats des officiers fédéraux, sans avoir aucune licence, et les commissaires du gouvernement fédéral n'ont pas poursuivi l'infraction de la loi, et il y bien lieu de douter si nos officiers ont le droit de poursuivre ceux qui agissent sous l'autorité des lois fédérales.

J'ai exposé ces difficultés au ministre du Revenu de l'Intérieur et l'ai pressé de suspendre l'opération de la loi fédérale, tant que le conseil privé n'aura pas rendu sa décision; mais que si la loi fédérale doit être mise en force, cette année, au moins les officiers provinciaux aient le droit de poursuivre les infractions de la loi fédérale comme celles de la loi provinciale, vû que le fait de ne pas prendre de licence, tout en n'affectant pas le revenu du Canada, affecte sérieusement le nôtre et diminue nos recettes.

L'opération de l'Acte de *Tempérance*, de 1878, mieux connu sous le nom d' "Acte Scott" affectera aussi beaucoup notre revenu provincial. Ceci, cependant, n'est pas une perte complète pour

nous. Je n'ai pas de doute, que si elle est convenablement mise en force, il en résultera beaucoup de bien pour la société en général; le crime diminuera, les frais de l'administration de la justice criminelle seront réduits et la prospérité générale du pays sera augmentée. Dans quelques cas, je crains que la vente illicite des liqueurs enivrantes ne soit pas beaucoup diminuée et notre revenu n'en sera pas moins diminué.

Si la décision de la Cour Suprême avait été acceptée comme finale, je me proposais de modifier notre loi des licences, en limitant le nombre des licences à émettre, particulièrement dans les villes, en introduisant certaines clauses de la loi fédérale et en essayant de rendre notre loi aussi parfaite que possible. Dans les circonstances actuelles, nous sommes à considérer si nous devons, oui ou non, changer notre loi, durant cette session. Peut-être qu'en vue de la grande diminution du nombre des licences qu'on propose de faire, à Montréal, il peut être nécessaire d'augmenter un peu le prix des licences dans cette ville et de prendre des mesures plus sévères pour poursuivre ceux qui vendront sans licence dans cette ville. Cela sera bientôt pris en considération.

Revenu des terres de la Couronne.....\$584,200 00

L'honorable Commissaire des terres de la Couronne estime que cette recette sera, cette année, de \$16,000 moindre que celle de l'année dernière. Je suis sûr que cette estimation se réalisera et sera même dépassée. Il préférerait, probablement, que son estimation fût excédée par les recettes actuelles plutôt que ses recettes fussent au-dessous de la prévision.

Nous arrivons ensuite à l'administration de la justice.

Timbres judiciaires.....	\$175,000 00
Timbres d'enregistrement.....	16,000 00
Honoraires judiciaires, non compris les timbres.....	6,500 00
Fonds de bâtissc et des jurés.....	15,000 00
Entretien des vagabonds en prison....	7,000 00
Maison de correction, Montréal.....	5,000 00
Gardiens des prisons.....	2,400 00
Amendes.....	1,000 00
Palais de justice de Montréal.....	5,000 00
	<hr/>
	\$232,900 00

Ces montants sont à peu près les mêmes que ceux des années précédentes et seront perçus, je pense, et ne nécessitent pas d'explications.

Ensuite, nous arrivons aux officiers publics :

Percentage sur leurs honoraires.....	\$6,000 00	
“ sur l'enregistrement des renouvellements.....	1,000 00	
	<hr/>	\$7,000 00
Législation — Honoraires sur bills privés.....		3,000 00
<i>Gazette Officielle</i> , j'estime cette recette à		18,750 00

ce qui, je n'en doute pas, sera perçu.

Asiles d'aliénés :—		
Des municipalités et des patients payant.....		17,000 00
Loyer des édifices publics.....	1,000 00	
Revenu casuel.....	1,500 00	
Contributions au fonds des pensions...	6,000 00	
	<hr/>	8,500 00
Intérêt sur dépôts, je l'estime à.....		60,000 00

C'est un peu moins que l'année dernière, vu que nous tirons, de temps à autre, sur ces dépôts, pour payer les subventions aux chemins de fer.

Prêt aux incendiés de Québec.....	1,000 00
Intérêt sur le prix de vente du chemin de fer de Q. M. O. et O.....	380,000 00
Fonds d'emprunt municipal, j'estime cette recette à	75,000 00

LES MUNICIPALITÉS NE VEULENT PAS PAYER.

Pour ce qui regarde la recette que je compte tirer de ce fonds, je dois avouer que je suis désappointé, par le petit montant que nous avons retiré, jusqu'à présent, cette année, malgré tous les efforts faits par le département, depuis la dernière session. Il ne semble rester au gouvernement aucun autre mode d'action que celui de recourir à l'autorité de la loi, pour percevoir ce qui

est dû. On donne des raisons de toutes sortes. On dit : " Nous ne nous attendions pas à être appelés à rembourser le montant emprunté; cela nous a été répété par nos hommes publics." "Nous n'avons pas retiré de la dépense de cet argent les avantages que nous en attendions." "Le public, en général, a plus bénéficié de cet emprunt que nous en avons bénéficié nous-mêmes, et comme le public, en général, est notre créancier, il ne devrait pas exiger paiement de nous. De fait, nous l'avons déjà payé." "Nous sommes pauvres et nous ne pouvons pas payer." "Nous avons dépensé notre argent pour des travaux publics d'une utilité générale et de plus, nous nous sommes ensuite taxés pour aider à développer le réseau des chemins de fer que le public regardait comme importants, en contribuant aux frais de construction de ces chemins de fer." Ces excuses, et beaucoup d'autres, ont été données et sont données tous les jours pour refus de paiement et je ne vois pas d'autre moyen, comme je le l'ai dit, que de recourir à la loi pour opérer ces perceptions. Il y a beaucoup de cas où le paiement du plein montant serait trop onéreux pour les municipalités; mais, dans la plupart des cas, il y a une détermination assez apparente de ne pas payer, même ce qu'on pourrait payer facilement, et les mesures à l'amiable n'ayant pas réussi, il faut avoir recours aux procédures légales pour assurer la perception des montants dus.

En parlant de la mauvaise volonté des municipalités, à payer au gouvernement ce qui lui est raisonnablement dû, ou plutôt ce qui est dû à la province, je puis, à ce propos, parler des sommes dues au fonds de bâtisse, et des jurés, aux sommes dues pour l'entretien des aliénés, des détenus dans les prisons, et d'autres dettes et il est étonnant de voir l'unanimité de notre population, en général, à éviter de payer des montants comparativement aussi petits pour chaque municipalité, mais formant en totalité une forte somme pour la province. Désormais, l'emploi des moyens doux, pour percevoir ces montants, cessera d'être une vertu, et des mesures différentes, plus rigoureuses et plus efficaces, devront être et seront adoptées pour forcer les municipalités en défaut ou négligeant de s'exécuter à contribuer au revenu de la pro-

vince, surtout quand les dettes contractées, l'ont été, pour de l'argent qui a été touché et dépensé. (Applaudissements).

Les montants fournis par les municipalités pour l'entretien des institutions publiques de cette province est une simple bagatelle comparativement à la contribution des autres pays pour les même fins, et le plus tôt notre peuple commencera à comprendre sa responsabilité, sous ce rapport, le mieux ce sera pour lui et pour le pays. En traitant ce sujet désagréable, j'en ai presque oublié une partie, c'est-à-dire le prêt fait par la législature, en 1872, à certaines municipalités des comtés de Chicoutimi et Charlevoix dans le but des grains de semence, environ \$20,000. Il n'a été presque rien payé, même à compte des intérêts sur le prêt et le gouvernement a payé l'intérêt sur ce montant pendant les dernières tings années. Il faut chore ce compte et il est curieux de remarquer la diversité des excuses données pour ne pas rembourser de l'argent qui, lorsqu'il fut accordé, était regardé comme indispensablement nécessaire au bien-être des populations demandant ces emprunts. De fait, beaucoup de gens regardant presque comme un crime de rembourser de l'argent dû à la province et je dois dire que bien peu de localités font sous ce rapport diversion à l'opinion publique.

Je dois reconnaître que j'ai échoué en grande partie dans les efforts que j'ai faits pour faire entrer sans frais judiciaires les arrérages dus. Maintenant je me crois justifiable de recourir à la loi pour forcer les municipalités à payer et j'avertis loyalement tous ceux que cela regarde de ce à quoi il peuvent s'attendre à ce sujet.

Les articles suivants sont—

Remboursements de prêts faits aux asiles d'aliénés.

Je compte retirer de—

L'Asile Saint-Jean-de-Dieu.....	\$ 4,000 00
L'Asile de Beauport.....	4,500 00
	<hr/>
	\$8,500 00
Produit de la vente des débentures pour le palais de justice de Québec.....	\$90,000 00

Je n'ai mis que \$90,000, à compte de ces débentures, vu qu'il est possible que, conformément à la loi, nous émettions d'autres

débetures durant l'exercice en cours, pour faire face au montant déjà dépensé, et qui sera dépensé, avant le 30 juin prochain.

A ce propos, je dois faire observer, que sur les représentations du barreau de Québec, qui désirait qu'il fût fait des changements dans les plans, afin de donner plus de sûreté contre l'incendie, le gouvernement a convenu de changer les plans d'une partie de la bâtisse, ce qui en augmentera considérablement le coût, et mon honorable ami, le secrétaire de la province, va demander la législation nécessaire pour prélever les fonds requis pour faire face à cette dépense additionnelle.

La totalité de la prévision du revenu, d'après les chiffres que j'ai donnés, s'élèvera à \$3,042,722.20, au lieu de \$3,112,922.00, le chiffre de mes prévision de l'année dernière. Un coup d'œil jeté sur les états que j'ai donnés fera voir sur quels services nous avons fait des réductions—les terres de la couronne, les licences, le fonds d'emprunt municipal, et un moindre montant que l'année dernière sur les débetures pour le palais de justice de Québec.

LA TAXE SUR LES CORPORATIONS COMMERCIALES.

On me permettra peut-être de dire, au sujet de cette taxe, que nous avons obtenu un jugement, en notre faveur, devant la cour d'appel de cette province, c'est-à-dire, que ces taxes ont été reconnues légitimes et constitutionnelles; mais il n'y a pas de doute que les causes seront portées au conseil privé, pour être décidées d'une manière finale et je ne puis qu'exprimer l'espoir, que la légalité de ces taxes et le jugement de notre cour d'appel seront confirmés en Angleterre. Cependant, cela fera probablement beaucoup de différence dans les recettes du prochain exercice, vu que les procédures judiciaires sont d'une longueur proverbiale et passablement incertaines.

PRÉVISION DE LA DÉPENSE, 1885-86.

Je ferai connaître d'une manière aussi brève que possible la dépense prévue pour le prochain exercice, en examinant les différents articles, la dépense actuelle pour l'exercice terminé le 30 juin dernier et les crédits votés pour les différents services pour

l'exercice en cours, en sorte que les honorables députés pourront faire la comparaison entre les différentes années. On trouvera que certains services exigent, plus ou moins, selon les circonstances.

DETTE PUBLIQUE.

L'année dernière, nous avons payé pour ce chef, \$964,192.56; le crédit pour l'exercice en cours est de \$991,787.43 et le crédit demandé pour le prochain exercice, est de \$985,817.65. Ce chiffre comprend le fonds d'amortissement pour racheter la partie de l'emprunt français qui sera déterminé par tirage et le fonds d'amortissement sur la partie de l'emprunt de 1874 pour laquelle rien n'est prévu dans la loi. Ceci est une dépense qu'il faut payer quand même, pour maintenir notre crédit à l'étranger, et que nous ne pouvons diminuer, qu'à mesure que nous rachetons nos obligations.

LÉGISLATION.

Cet article comprend les deux Chambres de la législature, les dépenses pour la bibliothèque, les élections, l'impression et la reliure des statuts, le greffier en loi, etc. Ces différents services ont coûté, l'année dernière, \$216,864.78; le crédit pour l'exercice en cours, y compris le budget supplémentaire, s'élève à \$169,811.17 et le crédit demandé à la Chambre pour les mêmes services, pour le prochain exercice, est de \$165,475.00, et se décompose comme suit: Conseil Législatif, y compris le traitement de l'orateur, l'indemnité et les frais de voyage des conseillers, les traitements des employés et les dépenses contingentes, y compris les impressions, la reliure, etc., \$30,630.00; Assemblée Législative, y compris le traitement de l'orateur, l'indemnité et les frais de voyage des députés, les traitements des employés et les dépenses contingentes, les impressions et la reliure, \$12,000 pour la codification des lois, \$112,295.00; allocation pour achat de livres et traitements des employés de la bibliothèque, \$6,600.00; dépenses d'élections, \$3,000.00; greffier de la Couronne en chancellerie, \$800.00; impression, reliure et distribution des statuts, \$5,500.00;

Débats de la Législature, \$3,000.00, faisant pour tous ces services, comme je l'ai dit, \$165,475.

Vient ensuite le

GOUVERNEMENT CIVIL.

Le montant dépensé, l'année dernière, pour ce service, y compris \$60,024.23 pour les dépenses contingentes, a été de \$202,820.80. Le crédit pour l'année courante est de \$191,750.00, et celui que je demande pour le prochain exercice est de \$188,200. La petite brochure distribuée aux honorables députés donne le détail des différentes divisions du service civil. Les traitements sont les mêmes que l'année dernière, à l'exception du département du Trésor où il y a une diminution de \$750.00, du département des terres de la Couronne, où il y a une augmentation de \$200, en faveur d'un employé auquel on a donné la surveillance des lois de chasse en cette Province, du département de l'Instruction Publique, où l'on a ajouté un employé, dans la partie anglaise, et un messenger surnuméraire, au coût de \$1,100.00. De sorte que l'augmentation proposée des traitements n'excède le montant de l'année dernière et de cette année que de \$550.00. J'espère que ceci sera satisfaisant pour la Chambre; mais on me permettra de faire observer, ici, qu'il y a quelques employés dont les services ne sont pas assez payés, et dès que nos finances seront dans une meilleure position, comme j'espère qu'elles le seront bientôt, si je suis dans le Gouvernement, je recommanderai certainement à la Chambre, une augmentation de traitement, en faveur de quelques employés. Je ne sais pas en vertu de quel principe la commission du service civil a procédé; mais il m'est impossible de partager son avis, à propos de certaines réductions qu'elle a recommandées. Comme je l'ai déjà dit, à ce sujet, mon plan serait d'employer les hommes les plus capables que l'on pourrait trouver, de les bien payer de leurs services, de voir à ce que l'ouvrage fût expédié régulièrement, et bien, et de nous dispenser des services des commis qui sont inefficaces. (Applaudissements.)

L'article suivant est celui de

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

La dépense pour cette division du service public a été, l'année dernière, de \$385,985.09; le crédit pour l'exercice en cours est de \$356,646.48, et l'estimation de la dépense pour le prochain exercice est de \$356,646.48.

Dans la brochure faisant voir les détails de certains services pour le prochain exercice, j'ai adopté un système autre que celui suivi jusqu'à présent, et je donne une liste détaillée des traitements des shérifs des anciens districts, des protonotaires et des greffiers des Cours de Circuit, ainsi que des greffiers de la Couronne et de la Paix, des coroners, des magistrats de district; avec l'estimation des dépenses contingentes, des dépenses pour les poursuites criminelles, etc., pour l'année. Ceci fera voir aux honorables députés, dans une forme aussi complète que possible, pourquoi l'appropriation est demandée. Je ne répéterai pas aujourd'hui ce que j'ai dit si souvent, quant à l'obligation du Gouvernement fédéral de prendre à sa charge les frais d'administration de la justice criminelle.

Cette question fut encore mise devant le Gouvernement d'Ottawa, dans le cours du mois de janvier dernier, et l'on a promis de s'en occuper, particulièrement à l'égard de la question d'amender la loi de manière à pourvoir à l'extension des dispositions relatives aux procès sommaires devant les magistrats de police et de district, en enlevant à l'accusé le droit de demander un procès par jury pour les affaires d'importance mineure, ce qui amènerait une condamnation plus prompte des accusés ou leur relaxation, lorsqu'ils ne seraient pas coupables, suivant le cas, et ce qui ex-empterait à la province, de grandes dépenses, non-seulement pour faire le procès des prisonniers, mais aussi pour les entretenir en prison en attendant leur procès.

Je crains, M. l'Orateur, que, dans beaucoup de cas, les officiers de nos tribunaux n'induisent les personnes arrêtées pour de petites offenses à demander un procès par jury, au lieu d'un procès sommaire devant un magistrat de police ou de district, afin de rendre nécessaire l'assignation des grands et petits jurés et des témoins, ce qui occasionne de grandes dépenses à la Couronne,

pour payer ses officiers, les jurés, les constables et les témoins. La démission de quelques-uns de ces officiers produirait un bon effet.

POLICE.

La brochure que j'ai mentionnée donne le coût de la police. Pour ce service, il a été dépensé, l'année dernière, \$14,523.83, votés pour l'exercice en cours \$14,090.00, et pour la prochaine année il est demandé \$14,090.00. Il n'y a que rarement de changement dans ce service.

PRISONS DE REFORME POUR LES GARÇONS

Montréal, Lévis et Sherbrooke

Pour ces prisons de réforme, il a été dépensé l'année dernière \$54,500, voté pour l'exercice en cours \$55,000, et il est demandé \$55,000 pour le prochain exercice.

Je ne suis pas du tout satisfait du fonctionnement de ces institutions. On y envoie trop de garçons pour des offenses légères; ces garçons retirent peu, s'ils en retirent, de bien de leur détention dans ces prisons. Quand ils sortent, ne connaissant rien des opérations agricoles, ils vont chercher de l'emploi dans les villes puis retombent dans le vice et finalement, dans beaucoup de cas, vont augmenter le nombre de la population des pénitenciers. Il faudrait leur donner beaucoup plus d'instruction agricole qu'on ne leur en donne, il ne faudrait pas en tenir autant ensemble qu'on le fait dans les villes et quand ils sont relaxés, ces jeunes gens chercheraient de l'ouvrage dans les districts ruraux et ils seraient bien moins exposés à retomber dans le crime. (Applaudissements.) Puis le prix payé pour l'entretien de ces jeunes gens est de beaucoup trop élevé et j'espère qu'on verra à cela quand il sera passé un autre contrat. Vient ensuite

L'INSPECTION DES BUREAUX PUBLICS

Il a été dépensé l'année dernière pour ce service \$9,539.59, et la chambre a accordé \$7,000 pour l'année courante et a demandé \$7,000 pour l'année prochaine. Les détails de ce service sont aussi

donnés dans l'état auquel il est fait allusion et ne demandent pas d'explications. Les dépenses en rapport avec l'administration de la justice données sous des titres différents, s'élèvent en tout à \$432,736.48, au lieu de \$464,548.51 qui ont été dépensées l'année dernière pour les mêmes fins, contre ce qui a été payé pour la même chose l'année dernière, soit \$464,548.51.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Le montant dépensé pour l'éducation supérieure l'année dernière, comprenant les *High Schools* de Québec et de Montréal, et la compensation accordée aux institutions catholiques, à raison des subsides donnés aux *High Schools*, a été de \$78,410 : c'est ce que l'on a accordé l'année dernière, et c'est ce que l'on demande pour cette année.

ÉCOLES COMMUNES.

Les crédits demandés sont comme suit :

Pour les écoles communes.....	\$160,000 00
“ les écoles dans les municipalités pauvres	6,000 00
“ les écoles normales.....	42,000 00
“ l'inspection des écoles	29,675 00
“ Pour les instituteurs en retraite.....	8,000 00
“ des livres de prix.....	4,500 00
“ écoles pour les sourds-muets.....	12,200 00
“ écoles pour les sourds-muets, Mile-End	1,000 00
“ le conseil de l'Instruction Publique	1,750 00
“ le “ Journal de l'Instruction Publique ” en français et en anglais.....	900 00
“ le collège de Rimouski, (pour sa reconstruction, dernier paiement).....	2,000 00
“ le collège de Sainte-Thérèse	2,000 00
“ les Sœurs des SS. Noms de Jésus et Marie, à Saint-Barthélemi	150 00
“ le couvent de Saint-Roch de l'Achigan	150 00
	<hr/>
	\$248,735 00

Il a été de plus payé pour des services presque semblables l'année dernière à peu d'exceptions près \$351,315.00, et il a été voté

pour l'année courante \$349,885. Quant à ce qui concerne le subside accordé à l'éducation supérieure et aux écoles communes, je n'ai pas proposé de réduction dans les dépenses de l'école polytechnique, ni pour celles des sourds-muets et des aveugles, préférant laisser à la chambre le soin de régler ces questions exceptionnelles. On s'est plaint cependant de ce qu'on avait diminué considérablement les allocations destinées aux écoles communes, dans une proportion injuste, en comparant le nombre des enfants qui fréquentent nos écoles communes à celui des pauvres aveugles et des sourds-muets. Dans tous les cas, si on juge à propos de diminuer ces allocations, nous devons tâcher d'expliquer la chose plus clairement qu'elle ne l'a été l'année dernière. L'article qui suit se rapporte aux

INSTITUTIONS LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES.

Pour la copie et la publication des archives canadiennes.	\$5,000 00
“ l'école de navigation.....	500 00
“ obtenir de la vaccine.....	500 00
	<hr/>
Faisant en tout.....	\$6,000 00

Cependant nous avons payé des sommes plus considérables l'année dernière pour ces mêmes fins, soit \$18,399.30. Nous avons constaté qu'il était nécessaire de supprimer de la liste des allocations de l'année dernière plusieurs institutions littéraires et scientifiques, qui recevaient autrefois de l'aide du trésor public, et je ne savais pas trop comment les accorder de nouveau, bien que j'aie été très-heureux de leur venir en aide, s'il avait été possible de le faire en tenant compte des ressources que nous avons à notre disposition.

Quant à l'approvisionnement de la vaccine, j'ai cru qu'il valait mieux donner cette allocation au bureau de santé de la cité de Montréal, et je suis certain que ce bureau verra à ce que cet argent soit dépensé pour le plus grand avantage de toute la province. Il est très important de conserver une provision de saine vaccine, afin que si l'on en a besoin en cas d'épidémie, les médecins puissent se la procurer au prix coûtant, pour empêcher la petite vérole de se propager.

ARTS ET MANUFACTURES

L'allocation qu'on propose de voter pour l'année prochaine est plus considérable que celle de l'année dernière, parce que le bureau avait de l'argent en caisse, qui devra être dépensé dans le cours de cette année. Je crois que cette école a beaucoup d'importance, surtout pour nos jeunes mécaniciens, parce qu'elle leur enseigne le dessin, la manière de faire le plan des machines, des édifices etc., pendant les soirées d'hiver, ce dont ils ne pourraient profiter autrement.

L'enseignement qu'elle donne est excellent et mérite sous tous les rapports l'encouragement de tous les citoyens et du public en général, plus qu'on ne le pense. Le montant dépensé l'année dernière a été de \$3,000 et celui de cette année de \$6,000, et comme je l'ai déjà dit, je demanderai \$9,000 pour l'année prochaine. (Applaudissements).

AGRICULTURE, IMMIGRATION ET COLONISATION

Agriculture :

Conseil de l'agriculture.....	\$ 3,000 00
Société d'agriculture.....	50,000 00
Journal de l'agriculture en français et en anglais.....	3,000 00
3 écoles agricoles, françaises et anglaises, \$800 chacune	2,400 00
Ecole vétérinaire, française et anglaise.....	2,300 00
Aide à " La Gazette des Campagnes ".....	500 00
Beurreries et fromageries, traitements.....	2,000 00
Association laitière de la province de Québec.....	1,000 00
Divers abonnements à des traités sur l'agriculture....	400 00
Encouragement à la culture des arbres fruitiers et des vignes.....	500 00
Sucrerie de betterave de Farnham (en vertu d'un statut).....	7,000 00
Société d'horticulture et de pomologie de Montréal....	1,000 00
Comité permanent de l'exposition de Montréal, 4ème versement de \$3,300 et l'intérêt à 5 p. c. sur \$6,600...	3,630 00
Immigration et repatriement.....	10,000 00

Colonisation :

Chemins de colonisation.....	70,000 00
Société de colonisation.....	5,000 00

Pont sur la rivière Richelieu, entre Lacolle et Saint-Thomas, 3ème paiement	2,000 00
Pont sur la rivière Ottawa, entre l'île de Calumet et Bryson, 2ème paiement.....	2,000 00
Pont sur la rivière Chaudière, entre Saint-Nicolas et Saint-Romuald, 2ème paiement.....	2,000 00
Total pour l'Agriculture, l'Immigration, le Repatriement et la Colonisation.....	\$167,730.00

Le montant payé l'année dernière à compte de l'agriculture a été de \$85,941.75; pour l'Immigration et le Repatriement de \$17,000, et pour la Colonisation de \$82,246.35. Les crédits votés pour l'année dernière pour l'Agriculture se sont élevés à \$73,895, pour l'Immigration et le Repatriement à \$10,000 et pour la Colonisation à \$80,000, contre les crédits des services réunis de l'année prochaine qui s'élèvent à \$167,730.

L'année dernière le conseil de l'agriculture n'a pas reçu de subvention parce qu'il avait une balance en caisse, qui est maintenant dépensée, et le montant ordinaire a été placé dans les prévisions budgétaires pour l'année prochaine. Les autres items pour l'Agriculture sont les mêmes que ceux de l'année dernière. L'item pour l'immigration et le repatriement contient le même montant qui a été demandé l'année dernière, lequel dans mon opinion n'est pas suffisant si nous voulons augmenter notre population dans la même proportion que celle de nos provinces sœurs.

TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS

Les loyers, les assurances et les réparations des édifices publics en général se sont élevés à la somme de \$59,184. Ce montant est plus considérable que celui de l'année dernière, mais nous devons payer des assurances cette année qui se monteront à \$5,000, y compris des réparations qui doivent être faites aux édifices publics, dont je donnerai les détails lorsque la Chambre se formera en comité.

Inspection des édifices publics.....	\$ 1,500 00
Construction du nouveau Parlement.....	85,000 00
“ “ palais de justice de Québec.....	90,000 00

Réparations aux palais de justice et aux prisons....	15,000 00
Loyers des palais de justice et des prisons.....	1,205 00
Assurance des palais de justice et des prisons.....	6,000 00

Formant un total pour les travaux publics et les édifices de.....	\$257,889 00
Contre ce qui a été dépensé l'année dernière.....	254,075 13
Et tel que crédité pour l'année courante.....	296,957 53

Nous allons maintenant nous occuper des

INSTITUTIONS DE CHARITÉ

Sous ce titre viennent les asiles d'aliénés de Beauport, de Saint-Jean de Dieu et de Saint-Ferdinand d'Halifax, \$230,000. On arrive à ce montant en calculant le nombre des patients qui se trouvent dans ces trois institutions. D'après le nouveau système qui est proposé par le bile qui est maintenant devant la Chambre, on espère que l'on ne recevra dans les asiles que des patients qui sont réellement atteints de maladies mentales. On adoptera aussi une meilleure classification et on espère que, grâce au nouveau traitement, on réussira à rendre ces infortunés et leur raison à leur état de santé ordinaire.

Les dépenses de diverses institutions de charité, qu'il n'est pas nécessaire de mentionner spécialement, s'élèvent à \$37,776, et ne sont qu'une répétition des dépenses mentionnées dans les comptes publics des années passées.

Celles des écoles de réforme se montent à \$9,240.00, et celles des écoles industrielles, à \$19,308.00.

Ces dernières institutions, comme j'en ai déjà fait la remarque, deviennent de jour en jour une lourde charge pour l'état, et l'on devrait prendre les moyens de remédier, de se débarrasser de ces abus criants en refusant d'admettre dans ces institutions tous ces jeunes criminels, qui seraient beaucoup mieux sous le contrôle de leurs parents que sous celui d'étrangers.

J'espère que l'on fera une nouvelle législation à ce sujet pendant la session actuelle. Le montant payé l'année dernière pour les institutions de charité a été de \$295,412; le montant des crédits pour l'année courante à \$298,910, et ceux demandés pour l'année prochaine à \$296,324.

Viennent ensuite les **SERVICES DIVERS** comme suit :—

Divers en général.....	\$20,000 00
Ingénieurs des mines, comprenant leur exploration et leur inspection.....	4,500 00
Agent en France, son traitement et le loyer de son bureau.....	2,500 00
Fonds de retraite (d'après le statut).....	15,000 00
Fonds des municipalités S. R. B. C. chap. 110, sec. 7...	3,000 00
Cadastrage, par le département des Terres de la C....	16,000 00
Arpentages des terres de la Couronne.....	30,000 00
Compte ouvert des comptes des terres de la Couronne.	66,608 00
Comptes douteux des terres de la Couronne.....	15,000 00
Gazette Officielle de Québec.....	13,000 00
Timbres, licences, y compris la subvention pour l'ins- pection.....	12,000 00
Grain de semence, en vertu de la 36 Vict., chap. 3.— Balance du capital.....	\$18,720 00
Intérêt à 6 pour cent, de Mai 1884, au 30 Juin, 1885.....	1,310 40
	<u>20,030 40</u>
Formant en tout pour les divers services.....	\$217,632.40

Ces différents montants, sont presque les mêmes que ceux de l'année dernière, et ont coûté l'an passé \$276,701.55 bien qu'ils ne soient pas précisément tous de même nature.

Construction du chemin de fer de Q. M. O. & O., ré- glement des comptes ouverts, dont \$17,028 ont été déjà votées.....	\$ 25,000 00
Balance dues sur les terrains et les propriétés, dont \$37,074 ont déjà été votées.....	40,925 00
Frais d'exploitation, pour payer les réclamations en suspens, dont \$6,014 ont été déjà votées.....	18,075 00
Subventions aux compagnies de chemin de fer.....	<u>250,000 00</u>
Total des chemins de fer.....	\$340,000 00

Compagnie du chemin de fer du Québec Central, dé- pôt de garantie, 39 Vict., chap. 3 et 40 Vict., chap. 3, paiement de l'intérêt sur le dépôt fait par la compagnie.....	\$135,293 34
Moins à compte de l'intérêt.....	<u>4,909 50</u>
	130,383 84

Tous les crédits pour l'année financière prochaine s'élèvent à		3,545,929 37
Sur lesquels on doit payer à même les produits des emprunts et déduire :		
Les chemins de fer	\$340,000 00	
Le remboursement du dépôt de garantie.	130,383 84	
Edifices du Parlement	85,000 00	
		<u>555,373 84</u>
Laissant une balance a pourvoir	\$2,990,545 52	
Les prévisions du revenu pour l'année prochaine sont placées à		3,042,722 20
		<u>52,176 67</u>

Ces prévisions budgétaires, M. l'Orateur ont été calculées indépendamment de celles de l'année dernière, quant à ce qui concerne les recettes et les dépenses.

Cette somme, je l'espère rentrera presque toute entière dans le trésor, mais d'un autre côté il est à peu près certain qu'il faudra rencontrer certaines dépenses qui sont maintenant imprévues.

Je puis affirmer en toute sûreté que ces dépenses proposées qu'on devra voter, seront suffisantes pour le service public. (Acclamation).

Il est également nécessaire

D'ECONOMISER ET DE RETRANCHER

aujourd'hui que pendant les dernières années il n'y a pas de doute cependant que nos déficits annuels tendent à diminuer d'année en année, et avec de la prudence et une surveillance active de la part de l'Exécutif, appuyée par la Chambre qui peut contrôler directement, je suis certain que dans un an ou deux, le Trésorier pourra annoncer la bonne nouvelle à la Chambre et au pays, que non seulement il pourra faire face aux dépenses, mais qu'il y aura un excédant des recettes sur les dépenses dans le Trésor ce que tout le monde désire ardemment, et afin sera salué par tous les habitants de la province.

C'est là le but que le gouvernement a en vue et, tant que je conserverai la position que j'occupe maintenant, je ferai tous mes

efforts, nonobstant tous les sacrifices faits par la Province pour la construction des chemins de fer, pour la colonisation, l'agriculture et pour d'autres projets importants, pour pouvoir démontrer que nos finances sont assises sur une base saine, sûre et substantielle. (Bryants applaudissements).

J'ai donné, M. l'Orateur, à la Chambre un aperçu résumé des recettes et des dépenses du dernier exercice financier, constatant un moindre déficit que celui des années passées. J'ai déposé devant la Chambre un état du passif et de l'actif de la Province, constatant un résultat plus satisfaisant que celui d'autrefois. J'ai aussi déposé les prévisions budgétaires de nos recettes et des dépenses probables de l'année prochaine, devant la Chambre, qui n'ont rien d'alarmant, mais qui, au contraire, se présentent sous un aspect favorable, et il reste à la Chambre d'agir dans cette circonstance comme elle le jugera le plus avantageux, et je termine en faisant quelques remarques générales. (Ecoutez ! Ecoutez !)

Il sera peut-être à propos de donner ici le résultat

D'UNE ENTREVUE QUE J'AI EUE A OTTAWA

au mois d'Octobre dernier, avec l'honorable Ministre des Finances et l'honorable Trésorier d'Ontario, sur la question du règlement des comptes ouverts entre le Dominion et les provinces de Québec et d'Ontario. Nous avons eu plusieurs réunions, au cours desquelles la question de la tenue des comptes du Dominion a été discutée, et nous avons convenu de faire faire de nouveaux états, depuis l'époque où le Dominion a assumé la responsabilité de l'ex-cédant de la dette de l'ancienne province du Canada. Il fût alors question d'ajouter à la dette de cette province, ce qui, en d'autres termes, oblige les provinces de Québec et d'Ontario à payer ce qui pourra être ainsi ajouté. Le premier item est ce qui est appelé "le fonds d'amélioration du Haut-Canada." Lorsque cette question a été discutée par les arbitres nommés en vertu des dispositions de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, pour établir les comptes entre les deux provinces et le Dominion, je présentai un état de la dette de la ci-devant province du Ca-

nada, qui a été approuvé par le Conseil Privé, à Ottawa. Cet état constatait que la dette était moins élevée que celle que réclamait alors Ontario pour le montant du dit fonds d'amélioration du Haut-Canada, auquel il est fait allusion. Ontario prétendait qu'elle avait droit à certains fonds, résultant des produits de certaines écoles et des terres de la Couronne, que ce montant devait être ajouté à l'ancienne dette de la province, et que ces produits devaient être remis à Ontario, pour être distribués à certaines municipalités intéressées dans des entreprises locales.

J'ai attiré attention sur le mémoire que j'avais soumis aux arbitres au mois de janvier 1870, avec le consentement des principaux aviseurs de la Couronne, et j'ai prétendu que ce fonds, d'après l'ordre en conseil ne devait pas être composé des montants dûs par les acquéreurs des terrains, mais de ceux reçus par le département des terres de la Couronne, durant l'existence de la charge.

Le Receveur-général, en vertu de l'ordre en conseil pouvait réserver tel qu'il était prescrit, le montant seulement qui avait été réellement reçu si l'on désirait prendre en considération une partie de cette réclamation.

Ontario réclame un cinquième des ventes des terres de la Couronne, depuis le mois de mars 1853, jusqu'au mois de juillet 1867, mais le département des terres de la Couronne semble avoir crédité le fonds du revenu consolidé de toutes les perceptions faites sur ces terres après l'année 1861, lorsque le fonds d'amélioration des terres fut aboli. Le trésorier d'Ontario a dernièrement exposé au gouvernement du Dominion son opinion sur cette question et j'en ai reçu plus tard une copie. Cette question étant une question légale, j'adressai un rapport de notre entrevue au Procureur-général, pour avoir son opinion. L'intérêt que le trésorier d'Ontario pouvait avoir dans le règlement de cette affaire se résume comme suit : d'ajouter au montant qu'il demandait plus de \$100,000, qu'Ontario et Québec devaient rembourser au gouvernement du Dominion, ce montant devant être distribué à certaines municipalités d'Ontario pour leur usage exclusif.

Une autre question très importante résultant du fait que le

gouvernement du Dominion se proposait d'ajouter considérablement au montant des annuités payables aux Sauvages, en vertu de certains traités faits entre eux et le gouvernement de la ci-devant province du Canada, sous le nom de "les traités de Robinson" s'est alors élevée. Le résultat de cet état de choses aurait été d'ajouter un million de piastres à la dette de l'ancienne province du Canada, payable au Dominion par les provinces de Québec et d'Ontario. J'ai alors prétendu que le montant des annuités avait déjà été payé avec la dette du Canada, s'élevant à près d'un million de piastres, sujet au risque que pourrait courir le Dominion de voir augmenter ou diminuer la population des Sauvages; que cette question a été réglée, en 1870, du consentement du gouvernement du Dominion et des gouvernements d'Ontario et de Québec, et que le gouvernement du Dominion n'avait pas le droit d'augmenter ce montant, sans le consentement des deux provinces; que, si une augmentation de cette dette avait eu lieu, avant 1873, elle aurait été annulée par le parlement du Canada, lorsqu'on a accepté la responsabilité de l'excédant de la dette de la ci-devant province du Canada, et que, d'un autre côté, il a été compris et convenu par les trois gouvernements, qu'Ontario et Québec auraient le droit d'examiner et de se prononcer sur l'augmentation proposée de la dette de l'ancienne province du Canada, parce qu'elles (les deux provinces) devaient la payer, et que ces gouvernements avaient agi en conséquence, pendant plusieurs années passées. En conséquence, j'ai cru devoir refuser, avec le trésorier d'Ontario, de discuter de nouveau cette question. Les autorités du Dominion ont maintenu, que, si une dette juste et équitable contractée par l'ancienne province du Canada n'avait pas encore été payée, elles étaient responsables de cette dette, et que, nous, (les provinces) devons nous soumettre et rembourser le Dominion. La prétention du gouvernement fédéral, que certaines annuités accordées aux Sauvages n'ont pas été payées, et qui sont maintenant réclamées, en y ajoutant l'intérêt de près de trente années, non pas sur le montant primitivement stipulé, mais sur une augmentation d'à peu près \$1.50 à \$4.00 par tête, ce qui, dans mon opinion, est absolument insoutenable. Le sous-ministre du département des

affaires des Sauvages est venu me voir et a tâché d'expliquer la raison pour laquelle ces annuités ainsi augmentées, devaient être payées, c'est-à-dire qu'elles n'avaient pas été payées pendant plusieurs années, mais que, dernièrement, les Sauvages ayant demandé les arrérages des montants ainsi augmentés, le gouvernement leur a accordé \$4 par tête, pour plusieurs années, en chargeant l'intérêt pour autant d'années sans consulter les provinces intéressées, en prétendant que ces montants formaient partie de l'excédant de la dette de l'ancienne province du Canada, que les provinces d'Ontario et de Québec devaient payer au Dominion.

Il est bon de remarquer que ces annuités ont été chargées à un plus grand nombre de Sauvages qu'il n'en est mentionné dans les traités et capitalisées à 4 pour cent d'intérêt au lieu de 5, augmentant ainsi le montant de la dette imputable aux provinces par 25 pour cent : le montant qui est maintenant réclamé s'élevant à près d'un million de piastres de plus que le montant de la dette convenu et établi en 1870. J'ai refusé, non seulement de discuter la question de l'excédant de la dette du Canada, en y ajoutant les annuités des Sauvages, mais je crus opportun aussi, de déclarer que la province de Québec n'avait pas d'autre intérêt dans cette affaire, qu'à voir qu'on ne commette pas d'injustice envers Ontario pour les raisons suivantes :—La législature de la ci-devant province du Canada a pris sur les terres de la Couronne de la province de Québec une grande quantité de terres, et a fait des réserves pour les restes épars des tribus sauvages dans la province pour lesquelles il n'a été accordé aucune compensation au Bas-Canada.

Il est vrai, qu'un octroi de terres a été réservé, en apparence, pour le bénéfice du Bas-Canada, mais on n'a jamais utilisé ces terres, qui formaient encore partie du domaine de la Couronne, et qui étaient administrées et vendues, autant pour le profit du Haut que du Bas-Canada, jusqu'à l'époque de la Confédération, tandis que dans le Haut-Canada, des terres étaient achetées des sauvages, que la ci-devant province du Canada était tenue de payer comme annuités, à perpétuité et qu'elle a payé à même les fonds communs jusqu'en 1867.

Lorsque la Confédération a eu lieu, ces terres devinrent alors la propriété d'Ontario. Dans l'Acte de Confédération de 1867, il est déclaré, dans la section 109, que " toutes les terres, mines, minéraux et réserves royales appartenant aux provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, lors de l'union, et toutes les sommes d'argent alors dues ou payables pour ces terres, mines, minéraux et réserves royales, appartiendront aux différentes provinces d'Ontario, de Québec, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, dans lesquelles ils sont situés, ou exigibles, restant toujours soumis aux charges dont ils sont grevés, ainsi qu'à tous intérêts autres que ceux que peut y avoir la Province.

Il m'a semblé, et je suis fortement d'opinion que les mots : " restant toujours soumis aux charges dont ils sont grevés, ainsi qu'à tous intérêts autres que ceux que peut avoir la Province," ne peuvent vouloir dire, que, toutes les réclamations des tierces parties, soit des individus, des corporations ou des sauvages, doivent être acquittées et liquidées par la Province, sur les terres desquelles existaient des charges dont elles étaient grevées en faveur des tierces parties, à l'époque de la confédération. Dans les traités avec les sauvages auxquels il a été fait mention, il est déclaré, que l'annuité qui leur est garantie pourra être augmentée jusqu'à une livre argent courant, par tête, pourvu que la valeur des terres ainsi concédées par les sauvages au Gouvernement, justifie une augmentation, ou selon le plaisir du Gouvernement. Ceci prouve que les charges sur ces terres ont été créées, et que les montants d'argent provenant de ces ventes pourraient être augmentés, de temps à autre. La supposition ou la prétention du Gouvernement du Dominion, que la valeur des terres et les revenus qui en proviennent justifient une augmentation du montant de l'annuité par tête, a fait accepter l'augmentation par le gouvernement du Dominion et a formé la base de calculs, par lesquels l'excédant de la dette de l'ancien Canada serait considérablement accru contre Ontario et Québec.

Je dois mentionner ici, que le trésorier d'Ontario n'a pas permis, que les annuités payées aux sauvages, pour avoir cédé leurs terres

au gouvernement du Canada, fussent considérées comme un lien ou une charge sur ces terres, que, d'un autre côté, en tenant compte des dépenses faites pour ouvrir ces terres à la colonisation, par l'ancienne province du Canada et par Ontario, la différence entre les dépenses et les recettes ne justifiait pas l'augmentation des annuités, et que, de plus, le recensement des tribus sauvages indiquait que le gouvernement du Dominion n'avait pas le droit de faire des réclamations pour autant de sauvages, qu'il en mentionnait pour les terres dont il est question. Je suis convaincu que le Dominion n'a pas le droit de refuser le règlement de l'annuité des sauvages, ce montant ayant été déterminé par les trois gouvernements et compris dans le montant établi de l'excédant de la dette de la ci-devant province du Canada, il y a déjà plusieurs années, et de plus, que, dans tous les cas, la province de Québec ne devrait pas obligée de payer une somme quelconque, en faveur de l'augmentation de l'annuité réclamée au nom des sauvages, mais que si ce montant est imposé par le Dominion, Ontario devrait payer intégralement cette somme.

Les prétentions d'Ontario, que, bien que tous les produits de la vente des terres mentionnées dans les traités avec les sauvages, et le droit de coupe de bois, qui sont considérables, contribuent à avantager Ontario, et que Québec est encore responsable de sa part du montant de la dette qui doit être ajouté à celle du Canada, ne peuvent être prises en considération et ne doivent pas être accordées; en d'autres termes, cela veut dire, que, lorsque Québec a fait cadeau aux sauvages d'une grande quantité de terres, dans le Bas-Canada, sans compensation d'aucune sorte, nous devons maintenant payer pour les terres des Sauvages achetées des Sauvages, et dont tous les profits devront aller à la province d'Ontario seule.

Cette question est maintenant soumise à la décision du Procureur-Général pour qu'il la prenne en considération. Vû l'absence du premier ministre du Dominion, Sir John A. Macdonald, l'examen de cette question est remis à plus tard.

Nous discutâmes aussi, la manière de tenir les comptes, ainsi qu'un grand nombre d'articles, dont quelques-uns furent admis,

d'autres différés, et en somme, nous fîmes beaucoup de progrès dans le sens d'un règlement. L'intérêt composé qui nous était débité sur les soldes qui pouvaient rester contre nous fut rayé. La somme débitée pour l'entretien dans les pénitenciers des aliénés condamnés pour crimes, a été rayée, et il n'est que juste de dire, que le ministre des finances, Sir Leonard Tilley, s'est montré tout à fait disposé à nous rendre justice, et a pris note de nos objections pour plus ample considération. Une question, entre autres, qui est venue dans la discussion, c'est la commission des chemins à barrières de Montréal, dont la dette est, par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord de 1867, rangée dans l'actif et accordée à la province de Québec par les arbitres. Le gouvernement fédéral nous a chargé l'intérêt sur certaines obligations de cette commission, qu'il a en mains, et sur lesquelles les commissaires ont négligé de payer l'intérêt, d'année en année. Je suis porté à croire que ces obligations appartiennent à la Province et non pas au Canada, et cette question est maintenant sous considération, à Ottawa. Je crains vous avoir fatigué, M. l'Orateur, ainsi que la Chambre, par ces explications sur le règlement des comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec ; mais les questions que j'ai mentionnées sont tellement importantes pour notre province, que j'ai cru raisonnable de communiquer à la Chambre tout ce que j'en sais, afin d'aider ceux qui pourront avoir à les traiter encore, pour que nos intérêts puissent être protégés et que nous puissions obtenir justice et un règlement. Il avait été fait des arrangements pour tenir une autre assemblée, à Ottawa, au commencement de janvier pour examiner encore le règlement des comptes en suspens, mais le trésorier d'Ontario ne pouvant pas y assister, l'assemblée fut différée à une date ultérieure. Notre principal but était d'établir une base équitable de règlement avec le gouvernement fédéral. Quant à la plus grande partie des articles qui nous sont débités par ce gouvernement, il ne peut guère y avoir de difficulté à les décider ; de fait, beaucoup d'entre elles sont déjà réglés et nous ne pouvons trouver aucune raison de faire entrer en ligne de compte la portion du surplus de dette du Canada contre les deux provinces,

quand le surplus avait été rayé en 1873. Quant aux comptes ouverts entre Ontario et Québec, je pense qu'il y aura peu de difficulté à les régler. Les plus importantes questions maintenant pendantes entre le Canada et les provinces et entre Ontario et nous, sont celles que j'ai mentionnées au sujet de l'augmentation de la dette de l'ancienne province du Canada par la province d'Ontario et la Puissance du Canada, augmentation qui, si elle a lieu, affectera considérablement notre position financière; tous les efforts devraient être faits pour empêcher ces additions d'être faites par le gouvernement d'Ontario ou celui du Canada, vu que je suis convaincu, que Québec a de justes raisons de combattre, autant que possible, les prétentions de ces deux gouvernements. (Écoutez, écoutez.) J'ai reçu ces jours derniers du juge Casault, le factum de Québec présenté par nos avocats devant les arbitres et un mémoire que je n'ai pas encore eu le temps de consulter, et qui, je n'en doute pas, seront très utiles à quiconque aura à faire de nouvelles négociations, au sujet de ces questions.

SUBSIDE DU CHEMIN DE FER

Au mois de février, l'honorable Premier Ministre et moi, nous fûmes à Ottawa, pour affaires publiques, et nous en profitâmes pour presser la réclamation de Québec au sujet du payement de \$6,000 par mille du subside auquel cette province a droit pour la partie du chemin de fer de Q. M. O. & O. entre Québec et Montréal, retenu l'année dernière, et aussi, à l'égard de certaines réformes dans l'administration de la justice, pour en diminuer le coût. Nous avons fait cela pour montrer que nous n'approuvions pas le présent état de choses, et dans l'espérance qu'on ferait droit à nos justes réclamations. Après notre retour d'Ottawa, un mémoire concernant le subside pour le chemin de fer fut envoyé officiellement par l'intermédiaire du Gouverneur-Général, réitérant notre demande de la balance de subside qui nous avait été retenue et aussi demandant une augmentation du subside par tête, basé sur le dernier recensement, au lieu du recensement de 1861, et que le montant fut élevé de quatre-vingt centins à une piastre par tête. Pour ce qui regarde la balance du subside pour le chemin de fer,

cela ne regarde que la Province, et cela nous est justement dû ; mais pour ce qui regarde le subside par tête, cela affecte toutes les autres provinces aussi bien que celle de Québec, vû que l'augmentation qui sera faite dans le subside par tête, en faveur de notre province, devra l'être également en faveur de toutes les autres. Les documents ont déjà été soumis à la Chambre et il a été passé par les deux Chambres de la législature quant au subside pour le chemin de fer une résolution qui a été envoyée à Ottawa.

NOTRE POSITION COMME PROVINCE

Il a été démontré, que le déficit de l'année dernière est considérablement moindre que ceux des dernières années, et notre état de l'actif et du passif, accuse un gain de près de deux millions et demi, durant l'année dernière, qui résulte de la législation faite à Ottawa.

Je ne vois aucune raison de craindre pour notre avenir comme province. Nous avons besoin, et il nous faut, pour remettre nos finances dans une position satisfaisante, percevoir promptement les sommes dues à la province, retrancher davantage sur nos dépenses et une stricte économie dans toutes les branches du service public. Les frais de législation pourraient être considérablement diminués, sans affecter l'efficacité de ce service ; les frais d'impression sont bien trop considérables ; on fait imprimer des masses de rapports qui ne sont jamais lus ; il y a trop d'employés dans les Chambres, et il me semble qu'il y a lieu de faire des réformes dans nos dépenses de législation. Les dépenses du service civil ont été considérablement diminuées. Les frais d'administration de la justice sont bien trop considérables. Il y a quelques années, quand la charge de solliciteur général fut abolie, j'en pris occasion pour déplorer l'abolition de cette charge. Un solliciteur général qui aurait la surveillance de nos shérifs, proto-notaires, grands connétables, huissiers et autres officiers de justice, pourrait, je n'en doute pas, économiser trois ou quatre fois son traitement, en scrutant les comptes transmis et en empêchant les termes de nos cours criminelles, quand ils ne sont pas néces-

saires pour la bonne administration de la justice. (Écoutez ! écoutez !) Je ne sais pas, M. l'Orateur, si je sors du sentier, en parlant de ces choses ; mais j'ai cru qu'il ne pouvait pas y avoir grand mal à attirer l'attention sur quelques-uns des moyens de retrancher les dépenses inutiles.

Je vais maintenant terminer ces remarques par quelques observations générales, vous remerciant, M. l'Orateur, ainsi que la Chambre, de la patience dont vous avez fait preuve en écoutant ce qui doit avoir été ennuyeux sous quelques rapports.

Voyons quel a été le

PROGRÈS DE L'INSTRUCTION

dans notre province durant ces dernières années. Je prends dans un discours de M. Curran, député de Montréal-Centre, ce qui suit, et qui, je n'en doute pas, est correct. M. Curran a dit au sujet de l'instruction à Montréal :

“ Mon ami, M. Edward Murphy, un des commissaires d'écoles, qui agit de concert avec le clergé, car il y a des laïques et des ecclésiastiques dans la commission, m'envoie cet état. —
 “ voici cet état pour montrer l'augmentation croissante dans l'assistance aux écoles. De 6,405 en 1877, elle a augmenté à 7,005 en 1881 ; à 7,316 en 1882, et à 9,932 en 1884. Ces chiffres font voir l'assistance aux écoles des commissaires et aux écoles aidées par les commissaires. Il y a naturellement un grand nombre d'écoles indépendantes des commissaires ; mais le rapport des commissaires constate une augmentation dans l'assistance de 6,405 en 1877 à 9,932 en 1884, ou de 55 pour 100 en sept ans et que les écoles actuellement sous le contrôle des commissaires catholiques et les autres écoles sous une administration indépendante prospèrent également. Les écoles des Frères de des écoles Chrétiennes progressent dans une proportion semblable.”

Dans un mémoire fourni par notre département de l'Instruction Publique, je trouve qu'en 1873-74 la province a payé pour les fins de l'instruction publique \$312,862 ; en 1878-79, \$354,336 ; en 1883-84, \$351,590, et qu'aux mêmes dates il a été payé par des taxes

locales \$2,048,991 en 1873-74; \$2,465,250 en 1878-79; \$2,432,447 en 1884. Totalité pour ces différentes dates fournie par le gouvernement et par les taxes locales, en 1873-74, \$2,361,853; en 1878-79, \$2,819,586; en 1883-84, \$2,784,037. Le nombre d'écoles et de maisons d'écoles était en 1873-74: maisons d'écoles, 3,948; écoles, 4,367; en 1878-79: maisons d'écoles, 3,948; écoles, 4,791; en 1883-84: maisons d'écoles, 4,974; écoles, 5,080, ce qui donne pour les maisons d'écoles une augmentation en 1878-79 de 1,026 et en 1883-84, de 1,492 et pour les écoles en opération une augmentation en 1878-79 de 289, et en 1883-84 de 713 sur l'année 1873-74. Quant au nombre des instituteurs, il était de 5,830 en 1873-74, de 6,283 en 1878-79, et de 7,296 en 1884, ce qui fait une augmentation de 1,013 en 1878-79, et de 1,466 en 1883-84. Le nombre des élèves fréquentant les écoles a été de 229,506 en 1873-74, de 242,283 en 1878-79, et de 253,079 en 1883-84, ce qui donne une augmentation de 10,696 en 1878-79 et de 23,573 en 1883-84. Des faits comme ceux-ci sont très-satisfaisants, en vérité, et montrent que notre population reconnaît la nécessité de procurer l'instruction à ses enfants et qu'elle est disposée à tout faire pour la leur assurer. (Applaudissements.) Une autre preuve du progrès graduel du pays ressort des

CAISSES D'ÉPARGNES

La caisse d'épargnes du district et de la cité de Montréal accuse une augmentation constante. En 1877 cette institution comptait 17,203 déposants et la totalité des dépôts était de \$3,385,765. En 1883 le nombre des déposants avait augmenté à 29,756 et la totalité des dépôts à \$6,212,630. En 1884, il y avait 31,231 déposants, avec des dépôts au montant de \$6,328,093, et le 28 février dernier les chiffres accusaient une nouvelle augmentation durant ces deux mois à 31,706 déposants avec un montant de dépôts de \$6,396,600. Je prends chiffres dans le discours de M. Curran, que j'ai mentionné, et ils constatent un progrès indiscutable; ce qu'il faut aussi remarquer, c'est que la moyenne des dépôts est de \$200, ce qui montre que la partie la plus pauvre de notre population met quelque chose de côté pour les jours d'orage, s'ils viennent.

Un état qui m'a été fourni avec bienveillance par le gérant de la branche d'épargnes de la Banque Union de cette ville accuse des résultats aussi satisfaisants quant aux dépôts ici. En 1882, il y avait 2,220 déposants, avec des dépôts au montant de \$620,891 ; en 1883 il y avait 2,280 déposants avec des dépôts au montant de \$654,969, et en 1884 il y avait 2,280 déposants avec des dépôts au montant de \$665,018, une moyenne d'à peu près de \$300 pour chaque déposant.

Dans la Caisse d'économie de Notre-Dame de Québec nous trouvons les mêmes signes de prospérité. Dans un état qui m'a été fourni, je trouve ce qui suit, je donne seulement les cinq dernières années : en 1880 il y avait 11,153 déposants et \$2,360,241 en dépôt ; en 1881, 12,158 déposants et \$2,634,495 en dépôt ; en 1882, 12,951 déposants et \$2,915,434 en dépôt ; en 1883, 11,938 déposants et \$2,690,575 en dépôt ; en 1884, 12,710 déposants et \$2,586,777 en dépôt.

Je donne maintenant les montants déposés dans les caisses d'épargnes des bureaux de poste.

Montant des dépôts le 30 juin 1884	\$13,245,552.64
" " 30 juin 1879	3,105,190.80
Augmentation en 5 ans	\$10,140,361.84

Le montant déposé dans toutes les caisses d'épargnes du gouvernement fédéral était :

Le 30 juin 1884	\$29,217,536.84
Le 30 juin 1879	9,207,683.20
Augmentation en 5 ans	\$20,009,853.64
Montant des dépôts le 30 juin 1884	29,217,536.84
" " 30 juin 1883	26,219,107.55
Augmentation durant le dernier exercice	\$ 2,998,429.29

Ces chiffres, qui ne peuvent pas être contestés, accusent un état de choses grandement satisfaisant et montrent que notre pays augmente rapidement en richesse et que nonobstant tous les efforts de quelques-uns pour décrier notre pays et prédire des temps durs et des faillites dans le commerce, les manufactures et

l'agriculture, du pays prospèrent rapidement et notre peuple n'a pas raison de craindre pour son avenir comme nation. Nous prospérons et nous prospérerons, je crois, au delà de nos espérances les plus enthousiastes. (Applaudissements.)

J'espère, M. l'Orateur, que je ne vous aurai pas trop fatigués, vous et cette honorable chambre, par l'énumération de tous ces détails. Je les considère comme importants, vu qu'ils font voir le bon état des finances de la province, et le progrès constant que nous faisons vers une prospérité solide.

Il y a aussi d'autres banques et institutions d'épargne qui montrent également notre prospérité, mais je ne désire pas lasser la patience de cette chambre par d'autres statistiques, et je n'ai donné celles qui précèdent simplement comme des exemples soumis à la considération des membres de cette chambre.

Je dirai maintenant un mot d'une autre branche d'industrie qui intéresse particulièrement la classe agricole: l'exportation des bestiaux en Angleterre. Je trouve dans l'un des journaux de cette ville daté de lundi dernier des statistiques empruntées au rapport du ministre de l'agriculture à Ottawa, qui montrent l'importance de l'exportation du bétail pour le Canada, et qui sont indéniablement exactes, je cite :

“L'exportation du bétail du Canada, durant l'année 1884, montre une augmentation sur l'année précédente, le nombre total étant de 61,843 têtes contre 55,625 en 1883; mais il y a une grande diminution dans le nombre des moutons exportés, savoir, 67,197 contre 114,352.

Les nombres expédiés de chaque port durant 1884 se partagent comme suit :

	Bêtes à cornes.	Moutons.
Montréal	50,795	62,985
Halifax	3,611	30
Québec.....	680	747
Entrés à Montréal pour Boston et Portland	6,757	3,435
	<hr/>	<hr/>
	61,843	67,197
	<hr/>	<hr/>

Ce qui évalué à un prix convenable représente—

61,843 bêtes à cornes à \$126.	\$7,730,375
67,197 moutons à \$10	671 970
Total	\$8,402,345
Donnant une augmentation sur l'année dernière de...	\$ 67,999

En sus des chiffres ci-dessus un nombre considérable de bêtes à cornes et de moutons canadiens ont été expédiés en Angleterre *via* Baltimore, en considération de la réduction des prix de fret de ce port, et ils ont été en conséquence classés leur arrivée comme bétail américain. Ils sont du moins traités comme tels et sont sujets aux clauses d'abattage compulsoire de l'acte des maladies contagieuses des animaux.

Le progrès du commerce depuis 1879, s'établit comme suit :

Années.	Bêtes à cornes.	Moutons.	Cochons.
1877	6,940	9,509	450
1878	18,655	41,225	2,078
1879	25,009	80,332	5,385
1880	50,905	81,843	700
1881	45,535	62,404
1882	35,378	75,905
1883	55,625	114,352
1884	61,843	67,197

Le rapport du ministre de l'agriculture nous fait part d'un autre fait très satisfaisant en ce qui concerne le nombre de notre population représentée comme quittant le Canada pour les États-Unis, année par année. Les statistiques des bureaux des États-Unis ne sont pas dignes de confiance et le secrétaire du ministre de l'agriculture démontre clairement leur inexactitude dans l'appréciation suivante :

“ Je crois qu'il vaut mieux relever les faits principaux qui sont établis par les chiffres représentant le mouvement total des voyageurs partant du Canada et en revenant, par l'ensemble du système du Grand-Tronc, dans l'Est et dans l'Ouest.

Les chiffres sont comme suit :

Total allant du Canada aux Etats-Unis	210,941
Moins, les voyageurs européens.....	9,010
<hr/>	
Total net sortis du Canada.....	201,931
Total entrés au Canada venant des Etats-Unis.....	206,616
Moins—les voyageurs européens.....	1,778
<hr/>	
Total net rentrés au Canada.....	204,834
Gain net pour le Canada par la différence entre les ren- trées et les sorties	2,907

Je ne doute nullement de l'exactitude de ces chiffres, dont les détails sont exposés dans le présent rapport (Appendices A, B, C, D, E, F et G). Ils ont été officiellement fournis par M. Dawson, l'auditeur du trafic du chemin de fer du Grand-Tronc, et ils démentent absolument l'assertion que le Canada a perdu de sa population par l'émigration aux Etats-Unis, ce qui appert par les chiffres des statistiques des Etats-Unis. Je crois aussi qu'elle détruit également la théorie d'une émigration appréciable du Canada, durant l'année indiquée. Je veux parler d'une immigration nette, la différence entre les sorties et les rentrées.

“Si nous comparons les chiffres aux deux points de Sarnia et de Détroit avec les chiffres du système du Grand-Tronc en question, nous avons les résultats suivants :

Sorties nettes à Sarnia (Port Huron)	38,657
“ nettes à Windsor (Détroit).....	36,312
<hr/>	
Total	74,969
Rentrées nettes à Sarnia.....	31,411
“ nettes à Windsor	39,338
<hr/>	
Total	70,749
Différence montrant la perte du Canada aux deux ports sus-nommés.....	4,220

“Et voilà la vérité à opposer à l'assertion du bureau de Washington voulant que 49,145 canadiens aient passé aux Etats-Unis par le Détroit et le port Huron.

“Je dois constater que pour obtenir ces prétendues statistiques on suit les mêmes méthodes que celles déjà décrites dans mes rap-

ports précédents. Obéissant à vos instructions, j'ai apporté tout le soin désirable à la constatation de ce fait, mais je doute qu'il vaille la peine d'occuper votre attention par une répétition des mêmes détails.

“ Cependant, un fait d'une importance suffisante mérite encore d'être signalé, c'est que le chef des bureaux des statistiques, des Etats-Unis, à Washington, dans son volume de rapports et d'états officiels qu'il publie, chaque année, donne de fait de prétendus détails sur ces pseudo immigrants du Canada, soit sur leur dernière résidence, leur droit de cité, soit sur leur âge, à trois périodes de la vie, leur sexe et leur occupation. Les détails des occupations tels que publiés dans le rapport de M. Nimmo sont exposés dans l'exhibit marqué H que je joins au présent rapport. Il y figure des artistes, des ecclésiastiques, des dentistes, des avocats, des docteurs, des barbiers, des boulangers, des fleurs, des pêcheurs, des hôteliers, des nourrices, des colporteurs, etc., au nombre des chiffres produits. Et en ce qui concerne ces informations, il suffit d'observer qu'en supposant qu'il soit possible de les obtenir, on ne pourrait se les procurer, qu'au moyen d'un système de questions et de réponses et de l'enregistrement des faits constatés sur les lieux, méthode des plus simples pour celui qui veut la suivre et se renseigner à ce sujet.

“ A maintes reprises, j'ai voyagé dans des chars d'immigrants dans un but d'observation, mais je n'ai jamais vu cette méthode mise en pratique, et le percepteur canadien des douanes, à Sarnia, et d'autres personnes employées dans les bureaux officiels, au même endroit, tous au courant de ce qui s'y passe, m'ont assuré, que jamais rien de tel n'a été fait.

“ Il s'en suit, indéniablement, que les prétendues informations dans les détails que j'ai indiqués, ne peuvent être obtenues que par des méthodes telles que celles décrites par MM. Avery, M. Irwin et autres personnes officiellement employées au service des Etats-Unis, ainsi que le fait a été démontré par les témoignages recueillis en présence du comité d'émigration du Parlement canadien, en 1884, à savoir: par un procédé décrit par eux d'une façon non équivoque, comme une simple fabrication.”

CONSTRUCTION DES CHEMINS DE FER

Maintenant jetons un regard sur le progrès dans la construction de nos chemins de fer, plus particulièrement durant les dix dernières années. La Province a puissamment aidé à la construction des chemins de fer suivants, dont quelques-uns sont entièrement parachevés, d'autres étant en voie de construction: le Lévis et Kennebec, l'International, le Québec Central, le Montréal, Portland et Boston, le Waterloo et Magog, le South Eastern, le chemin de la vallée de Mississiquoi, le chemin de Jonction du Saint-Laurent et du lac Champlain, le chemin de Québec et du lac Saint-Jean, celui de Montréal et des Laurentides, celui de la Jonction du Pacifique et de Pontiac, traversant avec le Q. M. O. & O. une majorité considérable des comtés de cette Province. Ces chemins de fer subventionnés, mesurant en longueur au delà de 610 milles, forment réunis avec le chemin de fer de Q. M. O. & O. et 359 milles d'embranchements, un grand total de 969 milles de chemins de fer construits, et convergeant tous les jours vers nos grands centres d'affaires, et tous ont été construits dans la période relativement courte de dix ans. (Ecoutez! Ecoutez!)

Il est assez difficile d'apprécier le surcroît de richesse que ces chemins de fer ont valu à la Province. Des districts éloignés ont été mis en communication facile avec nos cités et nos villes, les prix des produits de ferme ont été augmentés, toutes les choses dont le cultivateur se fournit dans les villes ont diminué de prix, et des manufactures de toutes sortes pour l'usage et le bénéfice de la communauté ont été établies ou encouragées. Des villages surgissent sur tout le parcours de nos chemins de fer, sollicitant l'introduction de diverses industries jusqu'ici ignorées dans notre province. La valeur de la propriété immobilière augmente d'année en année. La valeur du bétail, des chevaux, des moutons et des autres animaux de races améliorées, ainsi que la valeur de toutes les diverses espèces d'instruments aratoires les plus perfectionnés augmente aussi d'année en année. Les maisons construites en billots font place à des maisons en charpente bien finies, peintes et ornées. Les maisons en charpente sont remplacées par des maisons en briques ou en pierres. L'ancienne étable et la vieille

grange aujourd'hui démodées font place à de vastes bâtiments bien aménagés, mieux finis, que ne l'étaient les maisons d'autrefois, et ces changements et ces améliorations se retrouvent dans toutes les parties de la Province, nord et sud, est et ouest, et sont toutes dues à l'esprit public d'entreprise manifesté par la législature en encourageant et aidant à la construction des chemins de fer en question. (Applaudissements prolongés.)

Il est vrai que nos finances ont été temporairement embarrassées par ces fortes dépenses, mais cet état de gêne n'est que temporaire, et le public en général, et toute la Province ont été rémunérés au centuple pour les dépenses qu'ils ont faites.

L'ASSOCIATION BRITANNIQUE

La visite des membres de l'Association britannique des Sciences, l'été dernier, ne peut manquer de produire d'heureux effets, en faisant connaître le Canada en Europe. Le peuple du Canada, spécialement le peuple de cette Province a fait honneur à nos hôtes de la Grande-Bretagne à l'occasion de leur dernière visite et il s'est fait honneur à lui-même par son hospitalité large et généreuse offerte à un certain nombre des hommes les plus distingués des vieux pays. Les membres de l'Association feront connaître les ressources du Canada aux populations parmi lesquelles ils vivent et en encourageront ainsi un bon nombre à venir au Canada et à s'y établir. Il est possible que les provinces occidentales du Grand Ouest reçoivent le plus grand nombre de ces émigrants, mais en colonisant et établissant cette partie du pays si féconde pour la production des céréales, nous habitants de l'est, nous leur procurerons les articles manufacturés de toute nature et nous tirerons ainsi avantage de cet accroissement de population. (Ecoutez.)

Les nations de l'Europe sont dans un état d'inquiétude sérieuse. L'Angle erre et la France d'où la majorité de notre population est primitivement venue sont engagées dans des guerres étrangères, l'une dans le Soudan et l'autre dans la Chine, et il y a des rumeurs de difficultés latentes entre d'autres nations de l'Europe qui attestent un état de malaise et de soucis qui présage des troubles entre elles.

Dans ce pays, nous jouissons partout de la paix et de l'abondance et quoique les affaires aient subi une légère dépression, depuis quelque temps, cet état de choses ne durera pas, et le bon marché des provisions est un grand avantage pour la classe pauvre de la population.

Nous ne sommes inférieurs à aucune nation soit sous le rapport nos institutions politiques, de nos libertés civiles et religieuses, de la sage administration de nos lois, soit par la diffusion de l'instruction parmi le peuple. Dans notre Canada, nous avons un magnifique héritage. Efforçons-nous, chacun dans notre sphère respective, soit comme simples citoyens soit comme législateurs, de concourir pour notre part à l'avancement du pays dans la prospérité matérielle, en faisant tout en notre pouvoir pour passer des lois sages et judicieuses, en veillant à leur bonne administration, en répandant l'instruction parmi le peuple par tous les moyens à notre disposition, réalisant ainsi notre tâche en établissant notre pays, dans cette dignité qui fait l'honneur d'une nation."

L'honorable monsieur reprend son siège au milieu d'applaudissements prolongés.

